



S A G E S S

**RAPPORT ANNUEL**

**EXERCICE 2009**

## Conseil d'administration

(Ayant arrêté les comptes de l'année 2009)

**Jean-Claude Smadja** : Président

BP FRANCE

ENI FRANCE SARL

ÉTABLISSEMENTS LAGARDE

PETROVEX

SOCIÉTÉ D'IMPORTATION DE CARBURANTS &  
DÉRIVÉS - SICAR

TOTAL RAFFINAGE MARKETING

CARFUEL

ESSO SAF

MARCELIN Jean-Claude

SOCIÉTÉ DES PÉTROLES SHELL

SOCIÉTÉ D'IMPORTATION LECLERC - SIPLEC

XYLINAS Dimitri

**Philippe Crevant** : Secrétaire du Conseil

## Direction de la Société

**Jean-Claude Smadja** : Président du Conseil d'administration - Directeur Général

**Philippe Crevant** : Secrétaire Général et Directeur Finances

**Jean Thomas** : Directeur Logistique

## Commissaires aux comptes

**ERNST & YOUNG Audit**

Commissaires aux Comptes

11, allée de l'Arche

92037 PARIS LA DEFENSE CEDEX

Suppléant : **AUDITEX**

Commissaires aux Comptes

11, allée de l'Arche

92037 PARIS LA DEFENSE CEDEX

**GRANT-THORNTON**

Société Anonyme d'expertise comptable et  
de commissariat aux comptes

100, rue de Courcelles

75849 PARIS CEDEX 17

Suppléant : **IGEC**

Société Anonyme d'expertise comptable et  
de commissariat aux comptes

3, rue Léon Jost

75017 PARIS

---

## SAGESS Société Anonyme de Gestion de Stocks de Sécurité

---

Société Anonyme au Capital de € 240 000 - RCS NANTERRE B 344547708 - N° SIRET 344547708.00042 - Code APE4671Z

20, rue Jacques Daguerre - 92500 Rueil-Malmaison (Adresse postale : 92565 Rueil-Malmaison Cedex)

Téléphone : 01 47 10 06 80 - Télécopie : 01 47 14 04 88 - <http://www.sagess.fr>

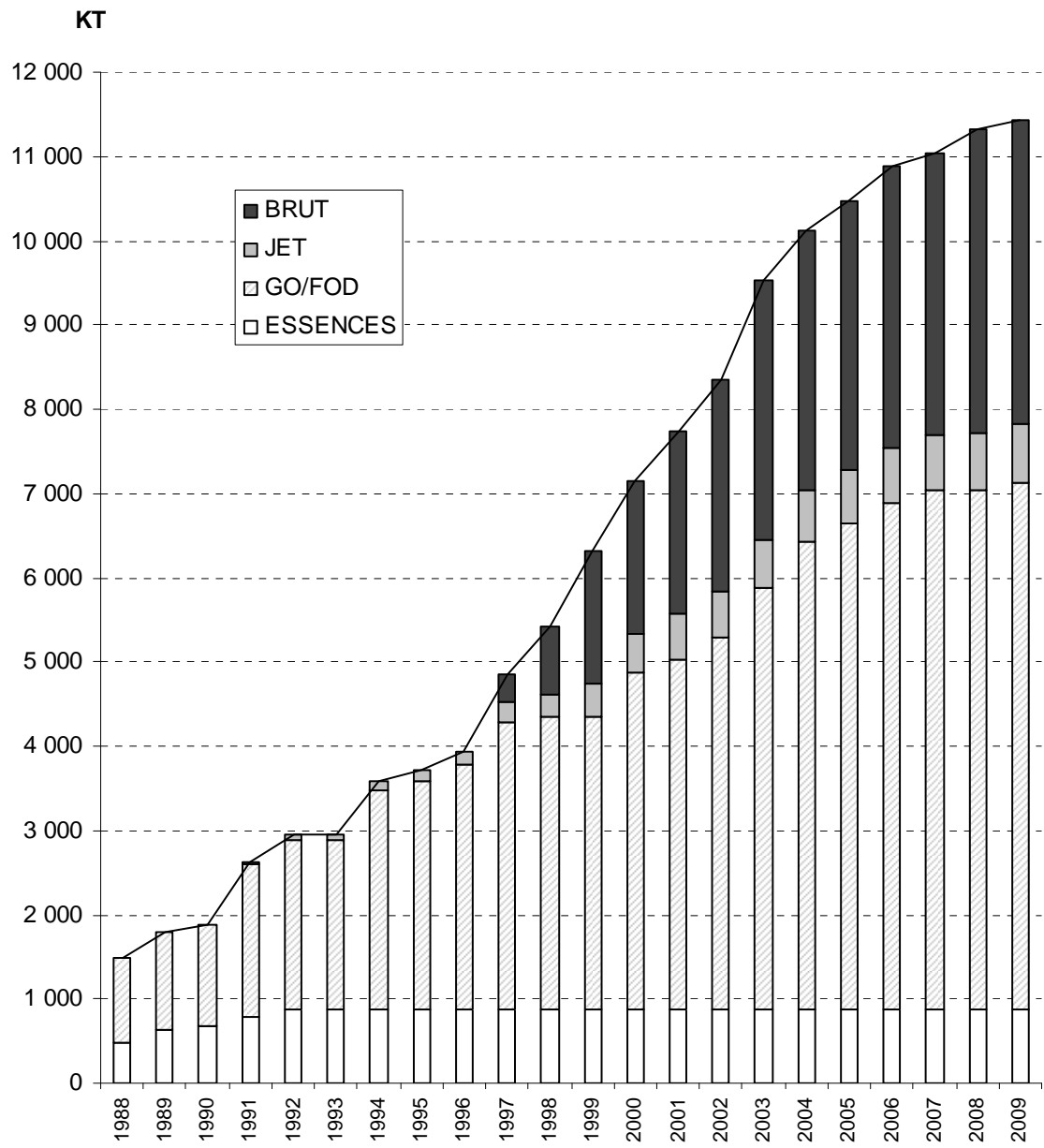
# RAPPORT DE GESTION SUR LES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE

## CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2009

---

<b>Message du Président</b> .....	3
<b>Rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2009</b> .....	4
<b>Rapport du Président du Conseil d'administration (Article 225-37 du code de commerce)</b> .....	17
Annexe 1	
<b>Résolutions adoptées par l'Assemblée générale ordinaire du 19 mai 2010</b> .....	24
Annexe 2	
<b>Données sur l'ensemble du système des stocks stratégiques</b> .....	26
Annexe 3	
<b>Localisation des stocks de la SAGESS</b> .....	27
Annexe 4	
<b>États financiers</b> .....	28
Annexe 5	
<b>Résultat (et autres éléments caractéristiques) de la société au cours des cinq derniers exercices</b> .....	42
Annexe 6	
<b>Rapports des Commissaires aux comptes</b> .....	43
Annexe 7	
<b>Actionnaires (Au 31 décembre 2009)</b> .....	55
Annexe 8	
<b>Conseil d'administration (Ayant arrêté les comptes de l'année 2009)</b> .....	56
Annexe 9	
<b>Mandats et fonctions exercés par les administrateurs personnes physiques et par les représentants permanents des administrateurs personnes morales (Au 31 décembre 2009)</b> .....	57
Annexe 10	
<b>Comité de gestion (Au 31 décembre 2009)</b> .....	61
Annexe 11	
<b>Représentants de l'État (Au 31 décembre 2009)</b> .....	61
Annexe 12	
<b>Commissaire du Gouvernement pour les sujets liés au pipeline Manosque/Fos-sur-Mer</b> .....	61

## EVOLUTION DES STOCKS



---

## Message du Président

---

Rueil-Malmaison, le 19 mai 2010

Les mises à la consommation des produits pétroliers soumis à obligation de réserve se sont établies en retrait de 2.3 % par rapport à 2008. Cette évolution, certes amplifiée par les effets de la crise économique, s'inscrit néanmoins dans les tendances longues observées depuis un certain nombre d'années de stabilisation voire de baisse de la consommation pétrolière.

Toutefois, le recours à la SAGESS pour la couverture des besoins nationaux en stocks de réserve s'est à nouveau accru et atteint, en fin d'année, environ 60% des besoins du pays. Ceci correspond également à une tendance longue caractérisée, d'une part, par une délégation croissante par les opérateurs de leurs obligations de stocks de réserve vers le système central CPSSP / SAGESS et, d'autre part, par une réduction des niveaux de stocks disponibles de ces opérateurs pour être mis à la disposition du CPSSP. En conséquence, la SAGESS a été amenée à acheter 0.1 Mt de produits pour 40 M€, portant son stock total à 11.4 Mt.

Dans le domaine logistique, les besoins prévisionnels en stockage ont continué à faire l'objet d'une attention particulière pour préserver le creux et la flexibilité de gestion nécessaire. Dans cet esprit, une réflexion de fond sur le marché et la politique d'entreposage à l'horizon 2010-2020 a été engagée au second semestre, en liaison avec la DGEC. Le déploiement du nouveau contrat type d'entreposage, destiné à mieux clarifier les droits et obligations de SAGESS et des entreposeurs relatifs à ces activités de stockage stratégique pour le compte de l'Etat, a significativement progressé. Du fait du durcissement de l'environnement économique pétrolier et des réorganisations significatives de ce secteur, les risques de défaut de nos contreparties ont fait l'objet d'une approche renforcée. Enfin, le programme de changement de spécifications des essences et du gazole moteur, réalisé en 2008, s'est soldé administrativement cette année, à un coût inférieur à celui qui était anticipé.

Dans le domaine financier, les différentes sources de financement, actuelles ou possibles, ont fait l'objet, dès le début de l'année 2009, d'analyses approfondies d'évaluation des risques, afin de continuer à répondre à l'objectif de préservation de la liquidité de la société. La flexibilité financière a été maintenue et votre société est restée prête toute l'année à intervenir sur les marchés obligataires en cas de tensions significatives sur les marchés plus court terme. Les lignes bancaires ont toutes été renouvelées à un niveau significatif, ce qui a contribué d'autant à assurer la protection de la société.

Votre Conseil a décidé, en juin 2009, de mettre en place un Comité d'audit. Celui-ci a commencé sans tarder ses travaux de revue du contrôle interne de la société et de ses principaux risques, en collaboration avec le personnel de la société mais tout en préservant une totale indépendance.

Un temps significatif a été consacré, en collaboration étroite avec la DGEC et le CPSSP, à la nouvelle Directive Européenne sur les stocks de réserve, adoptée en juin 2009, qui va dans le sens d'un renforcement du système central de stocks de réserve. Dans un premier temps, votre société a contribué à la revue et à l'évolution des différents projets. Depuis le second semestre, l'attention se porte sur les modalités de transposition (qui doit être effective pour fin 2012 au plus tard), préparées au sein de groupes de travail ad hoc mis en place par l'Administration. Ce sujet fondamental et ses impacts seront au cœur des réflexions et des activités de 2010 et des années qui suivront.

Une nouvelle fois, les collaborateurs de la SAGESS ont su mener de front les divers projets et études qui viennent d'être mentionnés (et d'autres moins visibles) tout en maintenant sous contrôle la qualité des opérations.

Enfin, il me reste à remercier mon prédécesseur, à qui j'ai succédé en septembre 2009, pour le travail accompli et pour avoir facilité cette transition.

Je vous remercie à nouveau de la confiance que vous m'avez accordée.

Jean-Claude Smadja

---

## Rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2009

---

Mesdames, Messieurs et chers actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire pour vous rendre compte de l'activité de votre société durant son vingt-et-unième exercice clos le 31 décembre 2009 et soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Vos Commissaires aux comptes vous donneront, dans leur rapport, toutes informations quant à la régularité et à la sincérité des comptes qui vous sont présentés.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous être utiles.

Au présent rapport est annexé, conformément à l'Article R225-102 du Code de commerce, un tableau faisant apparaître les résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

---

### 1) ENSEMBLE DU SYSTÈME DE STOCKS DE RÉSERVE

---

#### Mises à la consommation

L'activité de stockage stratégique, qui se répartit entre les opérateurs, le CPSSP et la SAGESS, est définie par la loi 92-1443 du 31 décembre 1992 et ses décrets d'application (notamment 93.131 et 132 du 29 janvier 1993 modifiés), par le traité d'adhésion à l'A.I.E. et par les règlements de l'Union Européenne.

L'année 2009 se caractérise, entre autres choses, par une récession économique généralisée induite par l'éclatement d'une crise financière intervenue en septembre 2008. Celle-ci ne pouvait pas être sans effet sur les mises à la consommation de produits pétroliers, malgré des prix des produits sensiblement plus bas qu'en 2008.

Les mises à la consommation nettes (MAC) des produits soumis à l'obligation de stockage stratégique sont globalement en baisse de 2.3 % entre 2008 et 2009, la hausse des livraisons de fioul domestique ayant plus que compensé les baisses constatées sur la plupart des autres produits :

- Les MAC d'essences (catégorie 1) continuent de suivre une tendance baissière à long terme, avec une baisse de 3.6 % cette année.
- Les MAC de distillats (catégorie 2 - gazole et fioul domestique) sont légèrement en baisse, de 0.2 %. D'après les statistiques professionnelles, ceci combine une hausse des livraisons de gazole de 1.2 % et une baisse de celles de fioul domestique de 3.2 %. Au-delà des données particulières de l'année, type climatiques, ces tendances prolongent les tendances de fond observées.
- Les MAC de carburéacteur (catégorie 3) sont en baisse de 6.8 %.
- Les MAC de fioul lourd sont en net recul, de 25.6%, sous l'effet d'une moindre demande à la fois de l'industrie et des centrales électriques.

(KT)	2007	2008	2009	Ecart	Ecart (%)
Catégorie 1	9 720	8 980	8 661	(319)	(3.6)
Catégorie 2	45 530	46 659	46 569	(90)	(0.2)-
Catégorie 3	6 430	6 433	5 993	(440)	(6.8)
Catégorie 4	2 675	2 527	1 879	(648)	(25.6)
<b>TOTAL</b>	<b>64 355</b>	<b>64 599</b>	<b>63 102</b>	<b>(1 497)</b>	<b>(2.3)</b>

Globalement, ces évolutions ne remettent pas en cause les tendances lourdes constatées sur une plus longue période et qui se caractérisent notamment par une baisse des essences, une hausse du gazole, une baisse structurelle du fioul domestique (aux données climatiques près qui, sur le court terme, peuvent modifier très sensiblement cette tendance lourde), ainsi que par les évolutions plutôt à la hausse, dans de moindres proportions et de manière très sensible à l'environnement économique, des livraisons de carburéacteur.

### Obligation nationale

Depuis les modifications réglementaires intervenues en 2000, l'obligation de stock de réserve est calculée sur la base des mises à la consommation de l'année n et rendue constante du 1er juillet de l'année n+1 au 30 juin de l'année n+2.

Ainsi, au 1<sup>er</sup> semestre 2009, les obligations de stockage stratégique ont été calculées sur les mises à la consommation de l'année 2007 (comme celles du 2<sup>ème</sup> semestre 2008), et celles applicables à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009 sur les mises à la consommation de l'année 2008.

L'obligation de stockage de réserve est inchangée et égale à 27 % des mises à la consommation.

Les opérateurs agréés peuvent déléguer à leur choix soit 56 % soit 90 % de cette obligation au CPSSP.

En conséquence, l'obligation nationale et sa couverture évoluent comme suit (en MT équivalent produits finis) :

(MT EQPF) *	1 <sup>er</sup> juillet 07	1 <sup>er</sup> juillet 08	1 <sup>er</sup> juillet 09	1 <sup>er</sup> juillet 10
Obligation nationale	17.8	17.4	17.4	17.0
Couverture par :				
Opérateurs	5.2	5.1	4.7	4.5
CPSSP	12.6	12.3	12.7	12.5
MAD **		2.7	2.5	2.4
SAGESS		9.9	9.8	10.3

\* EQuivalent Produits Finis - EQPF : une tonne de brut est retenue, dans le système de stockage de réserve, à hauteur de 0.8 tonne de produit fini équivalent.

\*\* Mises à disposition (MAD).

Au 1<sup>er</sup> juillet 2009, le besoin de couverture du CPSSP, résultant de l'ensemble des évolutions mentionnées précédemment, est en hausse de 0.4 MT par rapport au 1<sup>er</sup> juillet 2008. Cette hausse provient du passage, dans le courant du second semestre 2008, d'un opérateur majeur du marché français du taux de délégation de son obligation vers le CPSSP de 56 % à 90 %. A ceci s'ajoute une réduction des MAD de 0.1 MT. L'ensemble a été couvert par un recours accru à la SAGESS.

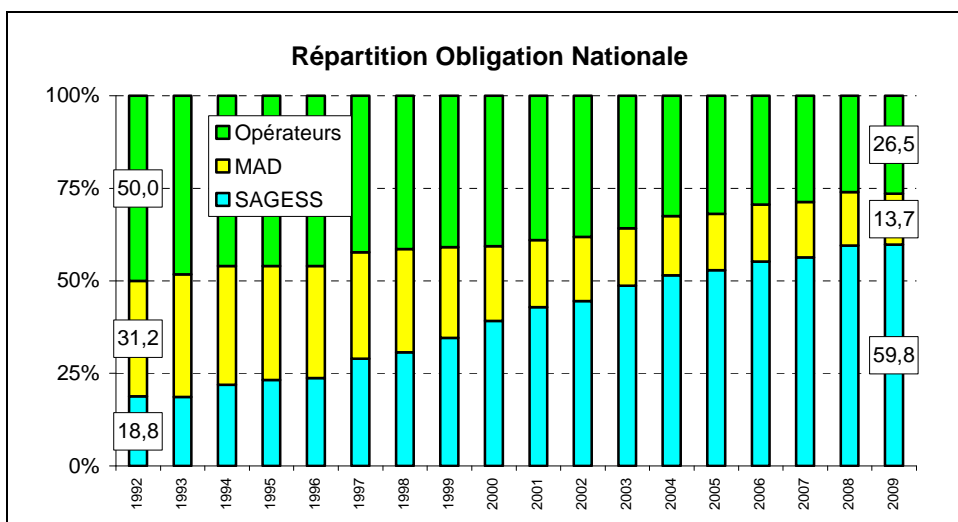
Au 1<sup>er</sup> juillet 2010, sous l'effet de mises à la consommation 2009 en retrait versus celles de 2008, l'obligation nationale est en baisse de 0.4 MT. La couverture à assurer par le CPSSP n'est en baisse que de 0.2 MT, avec une hausse du taux de délégation moyen des opérateurs vers ce dernier, compensant partiellement la baisse de l'obligation nationale. Dans le même temps, les mises à disposition se réduisent de 0.3 MT, ce qui explique un recours net en hausse de 0.1 MT à la SAGESS.

Plus globalement, on observe sur le long terme le cumul de trois phénomènes :

- L'obligation de stockage nationale, après avoir augmenté au fil du temps, a atteint un plateau ces dernières années et semble s'orienter à la baisse maintenant. La crise économique qui a démarré en 2008 explique largement la baisse des consommations observée en 2009 et rend difficile dans le même temps la détection de nouvelles tendances longues.
- Un accroissement des délégations des opérateurs vers le système central CPSSP / SAGESS sous le double effet de :
  - La hausse des taux de délégation fixés par l'Administration,

- La hausse relative de part de marché des opérateurs qui délèguent au taux de 90 % ou 100 %, et corrélativement de la baisse relative de part de marché de ceux qui délèguent au taux de 56 %.
- Une réduction des mises à disposition du CPSSP de la part des opérateurs pétroliers consécutive aux initiatives d'optimisation de leurs stocks.

La résultante, comme le montre le graphique ci-après (qui recouvre l'obligation au sens strict et le surstock « AIE »), est une augmentation continue et significative de la part de l'obligation nationale assurée par la SAGESS, dont les stocks couvrent, à fin décembre 2009, presque 60 % de cette obligation et une réduction relative de chacune des autres sources de couverture de l'obligation :



## 2) ACTIVITÉS DE LA SAGESS

### Environnement économique et financier

Le prix du Brent a suivi une pente ascendante tout au long de l'année passant de 43 \$/bbl en moyenne janvier 2009 à 74 \$/bbl en moyenne décembre 2009. La moyenne annuelle s'établit à 61.5 \$/bbl, soit une baisse de 37 % par rapport au niveau moyen de 2008 (97 \$/bbl).

Les cotations internationales (\$/T) des produits finis ont, au moins, suivi les mêmes tendances.

L'euro a continué de se renforcer régulièrement contre dollar US, passant de 1.32 en moyenne janvier 2009 à 1.46 en moyenne décembre 2009. La moyenne annuelle 2009 s'établit à 1.39 contre 1.47 en moyenne annuelle 2008 (soit - 5 %).

Dans le domaine financier, l'année 2009 a été marquée par une reprise et une stabilisation progressive des marchés financiers après l'éclatement de la crise financière internationale majeure à mi-septembre 2008. Les marchés sont restés sélectifs et réactifs. Les Etats sont restés particulièrement attentifs aux évolutions des marchés et poursuivent leurs programmes à la fois de soutien, de rationalisation et de contrôle du secteur.

Les taux d'intérêt à court terme (EONIA et EURIBOR 1-3 mois) ont continué d'être en baisse marquée, dans la lignée du retournement initié en octobre 2008, sous l'effet des mesures d'injection massive de liquidité prises par les différentes banques centrales. L'EONIA est ainsi passé de 1.84 % en moyenne janvier à 0.35 % en moyenne décembre, s'établissant à 0.72 % en moyenne d'année. Les Euribor 1 et 3 mois ont suivi la même tendance, finissant l'année à 0.48 % et 0.71 % respectivement (moyenne décembre), avec une réduction de l'écart 3 mois – EONIA qui retrouve des niveaux plus usuels (30 à 40 pbs).

## Constitution et conservation des stocks

### Politique d'achat

Les achats de produits pétroliers sont faits systématiquement par appels d'offres, largement lancés auprès des opérateurs du secteur pétrolier (qu'ils soient raffineurs ou traders, français ou étrangers).

### Produits conservés

Les stocks SAGESS sont constitués des produits des 3 premières catégories (essence, gazole/fioul domestique, carburéacteur) et de pétrole brut. Les stocks de fioul lourd mis à disposition par les opérateurs auprès du CPSSP permettent de couvrir l'obligation qui lui a été déléguée, sans avoir recours à la SAGESS.

Le pétrole brut est admis, de par la loi, en substitution de produits finis, et jusqu'à une certaine proportion de substitution, une tonne de brut étant considérée comme équivalente à 0.8 tonne de produit fini.

Aucune sûreté ne peut être prise sur les stocks de SAGESS.

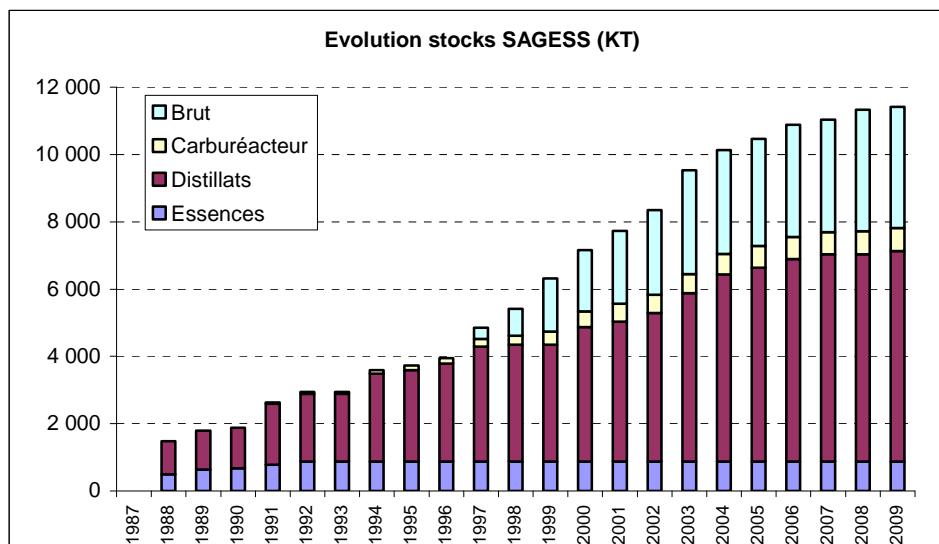
### Achats et niveau des stocks

Suite à des opérations de restructuration et de cession d'actifs de raffinage et de distribution, certains opérateurs ont fait le choix d'accroître en 2008 la délégation au CPSSP de leur obligation de stock de réserve et de réduire les volumes de produits mis à la disposition de ce dernier, effet qui s'est poursuivi en 2009. En conséquence, la SAGESS a été amenée à acheter 0.3 MT en 2008, puis 0.1 MT en 2009 pour un montant de 40.3 M€

En conséquence, les stocks SAGESS sont de 11.4 MT au 31 décembre 2009 :

(MT)	31 déc. 2006	31 déc. 2007	31 déc. 2008	31 déc. 2009
Stocks	10.8	10.8	11.2	11.4
Affectés à la couverture	10.3	10.5	10.8	10.9
Au-delà	0.5	0.3	0.4	0.5
Stocks prêtés	0.1	0.2	0.1	-
TOTAL	10.9	11.0	11.3	11.4

Sur une longue période, le niveau des stocks de la SAGESS a été multiplié par plus de 7 depuis sa création et a quasiment doublé dans les huit dernières années :



### Politique de stockage

La SAGESS est responsable de sa politique de stocks, sous contrôle du CPSSP. Ses stocks doivent être conservés dans des entrepôts sous douane (« Entrepôts Fiscaux de Stockage ») en France métropolitaine ou, sous réserve de l'accord de l'Administration, à l'étranger.

De plus, la répartition géographique de ces stocks sur le territoire comporte des objectifs fixés par l'Administration afin, en cas de crise, de s'assurer que les produits sont acheminables rapidement vers les centres de consommation.

Le plan de localisation des stocks SAGESS proposé au CPSSP a été approuvé lors d'une réunion de la CIDH (Commission Interministérielle des Dépôts d'Hydrocarbures) le 11 juin 2009.

Les produits de SAGESS sont stockés presque uniquement dans des dépôts tiers, moyennant le paiement d'un coût d'entreposage. SAGESS possède un seul dépôt de 33 Km<sup>3</sup> à Chasseneuil-du-Poitou (département de la Vienne), dont l'exploitation complète a été confiée à un opérateur professionnel.

Les entrepôts sous douane utilisés par SAGESS (environ 130) sont les raffineries, la plupart des dépôts pétroliers existant sur le territoire, ainsi que le site de Manosque (cavités salines).

### **Contrôles Quantité et Qualité**

Les quantités et qualités des produits sont régulièrement contrôlées. Afin de maintenir en permanence des produits aux spécifications, les stocks de produits finis font l'objet de rotations périodiques.

### **Programme de changement de spécifications des stocks**

Les programmes de changement de spécification se sont terminés en 2008 (fioul domestique en 2007, essences et gazole moteur en 2008) et se sont soldés par une reprise nette de provision de 2.4 M€ (coûts unitaires réels inférieurs aux coûts provisionnés). Aucun nouveau programme de ce type n'est en cours ou prévu.

### **Coûts économiques**

Le coût moyen de conservation d'une tonne de stock stratégique couverte par le CPSSP ressort à 24.4 €/T en 2009 contre 31.6 €/T en 2008 (hors éléments exceptionnels, i.e. changement de spécifications et produits ou charges exceptionnels). Eléments exceptionnels inclus, ce coût moyen est de 24.4 €/T contre 34.8 €/T en 2008.

Le coût moyen de conservation des stocks SAGESS (en EQPF) ressort à 23.0 €/T en 2009 contre 27.9 €/T en 2008. Ceci s'explique principalement par la baisse des taux d'intérêt sur le marché financier, partiellement compensée par une hausse des coûts d'entreposage. Eléments exceptionnels inclus, ce coût moyen est de 22.8 €/T en 2009 contre 32.0 €/T en 2008.

### **Projet PSM (Pipeline SAGESS Manosque)**

Le nouveau pipeline a été mis en service industriel le 9 novembre 2007. Des activités de fin de projet se sont déroulées en 2009, essentiellement dans le domanial.

395 K€ de charges additionnelles ont été encourues en 2009, portant le coût total à 118.9 M€ (dont 114.5 M€ d'immobilisations) en cumul depuis le début du projet.

### **Organisation**

Au 31 décembre 2009, l'organisation est composée de 14 postes, dont 7 pourvus par du personnel détaché. Le nombre de postes a été revu en hausse de 2 par rapport à fin décembre 2008, pour faire face à l'accroissement de charge de travail lié au déploiement du plan informatique applicatif.

### **Risques et assurance**

Dans une perspective de maîtrise des risques, la SAGESS conduit périodiquement deux démarches parallèles :

- L'identification et l'analyse des risques auxquels la SAGESS est exposée tant sur un plan qualitatif (nature des risques) que quantitatif (estimation de l'amplitude et des probabilités d'occurrence des risques). Ce processus a été conduit en 2005 en liaison avec le courtier de la SAGESS, et n'a pas mis en évidence de nouvelles zones de risques. Quelques précisions ou améliorations des conditions d'assurance avaient été identifiées, et ont été traitées dans le cadre des renouvellements annuels. Depuis cette date (et hors projet PSM qui a fait l'objet d'une approche complète particulière), les périmètres d'activité et les risques associés n'ont pas suffisamment évolué pour justifier une nouvelle analyse complète.
- L'application des standards applicables dans la profession en matière d'Hygiène / Sécurité / Environnement (HSE).

En conclusion de ces démarches analytiques, l'étendue des garanties d'assurances est revue avec le courtier pour adaptation si nécessaire, et les conditions financières sont annuellement revues pour assurer qu'elles restent optimisées et en ligne avec le marché.

Les contrats d'assurance pour 2010 ont été renégociés en fin d'année 2009. Une nouvelle fois, les taux d'assurance sont légèrement en baisse, ce qui conduit à des coûts d'assurance globalement stables d'une année à l'autre pour une couverture encore accrue cette année (volumes stockés en hausse notamment).

En termes de couverture, les dispositions suivantes, couvrant les dommages à ses biens (ses produits, ses actifs), ainsi que les dommages aux tiers ou à son personnel, sont notamment en place :

- Assurance «Dommages» qui couvre l'ensemble des biens et produits stockés à Chasseneuil-du-Poitou, les produits pétroliers stockés chez des tiers (pour les risques «incendie / explosion» seulement et conformément aux dispositions des contrats d'entreposage), le PSM ainsi que le siège social de Rueil-Malmaison. Le montant de la garantie est de 100 M€ par sinistre, sous déduction de franchises de l'ordre de 30 à 80 K€ par sinistre.

Les contrats d'entreposage prévoient que chaque entreposeur est responsable des produits entreposés sur ses sites et des atteintes corporelles et matérielles à ses propres personnels, à ses installations ainsi qu'aux tiers. Ces risques doivent être couverts par assurance. Il est vérifié annuellement que ces couvertures sont effectivement en place.

- Assurance «Responsabilité Environnementale» pour faire face aux risques de cette nature liés au dépôt de 33 000 m<sup>3</sup> que la SAGESS possède à Chasseneuil-du-Poitou, à l'exploitation du nouveau pipeline ainsi qu'aux risques indirects auxquels la SAGESS pourrait être exposée suite à la transposition en 2008 de la Directive 2004/35/CE dite « Directive Biodiversité ». Le montant de la garantie, tous dommages confondus, est de 15 M€ par sinistre et par an, sous déduction d'une franchise de l'ordre de 100 K€. Ce nouveau schéma d'assurance, plus ample, est venu remplacer l'assurance «Responsabilité Civile Atteintes à l'Environnement» en vigueur en 2008, limitée à Chasseneuil et au pipeline, et dont la limite était de 12 M€ par sinistre épuisable sur l'année d'assurance, sous déduction d'une franchise de l'ordre de 30 K€ par sinistre (150 K€ pour le pipeline).

Les risques environnementaux encourus du fait de l'entreposage et de la gestion des produits de SAGESS stockés chez des tiers sont couverts par les polices d'assurance souscrites par ces tiers.

- Assurance « Responsabilité Civile » générale pour faire face aux dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers et qui engageraient la responsabilité civile de la SAGESS. Le montant de la garantie est de 15 M€ par sinistre, sous déduction d'une franchise de l'ordre de 30 K€ par sinistre.
- Assurance Responsabilité Civile des Mandataires Sociaux (RCMS) mise en place à compter de mai 2005, après évaluation du marché et appel d'offres. Son objet est de couvrir les conséquences pécuniaires des sinistres résultant de toute réclamation mettant en jeu la responsabilité civile d'un dirigeant de la SAGESS et imputable à toute faute professionnelle, réelle ou alléguée. La limite de garantie est de 5 M€. Il n'y a pas de franchise.

---

### **3) SITUATION FINANCIÈRE**

---

#### **Présentation des comptes**

La présentation des comptes est la même que celle utilisée pour les comptes précédents. Elle reste en conformité avec le Plan Comptable Général (PCG), ainsi qu'avec les dispositions du plan comptable professionnel de l'industrie pétrolière. Elle tient compte des particularités de la SAGESS émanant des textes législatifs et réglementaires, dont notamment l'article 1655 quater du Code Général des Impôts (exonération d'impôt sur les sociétés et enregistrement des stocks à leur coût d'acquisition).

La SAGESS n'est pas soumise à l'obligation de publication de ses comptes sous la forme IAS / IFRS, car ne publiant pas de comptes consolidés.

Les dépenses du projet PSM ont été portées à l'actif du bilan à compter du 1<sup>er</sup> mai 2005 en immobilisations en cours, elles-mêmes décomposées en composants au sens des nouvelles dispositions légales comptables. Ces immobilisations ont été mises en production et le plan d'amortissement a démarré en date du 9 novembre 2007 (mise en service industriel).

## Notation

L'agence de notation Standard & Poor's a confirmé en octobre 2009 les notes de référence à long terme AAA et à court terme A-1+, avec une perspective stable, qu'elle avait attribuées à SAGESS en janvier 2001 puis confirmées annuellement depuis.

## Résultat

Aux termes de la Convention avec le CPSSP, la SAGESS est remboursée par ce dernier de l'intégralité de ses charges (conservation et maintien des stocks, toutes charges d'exploitation, charges de financement, etc.).

Le résultat net de l'exercice 2009 est un bénéfice de 5 K€.

## Billets de trésorerie

Le plafond du programme de billets de trésorerie a été porté de 750 M€ à 1 250 M€ en octobre 2008 (décision du Conseil du 14 octobre 2008). Ce nouveau plafond fait partie des ajustements mis en place en période de crise financière pour procurer à la SAGESS une flexibilité de financement supplémentaire. Son adéquation a été revue périodiquement en 2009 par le Conseil et, par prudence, est maintenu à ce niveau pour rester flexible en cas de détérioration des marchés. Des lignes de liquidité, pour un montant total de 250 M€, sont en place.

## Avance des actionnaires et prêt du CPSSP

L'avance des actionnaires a été, depuis l'année 1994, à son niveau maximum, statutaire et fiscal, de 61 millions d'euros et elle est subordonnée contractuellement aux emprunts réalisés auprès des banques. Par décisions des Conseils d'administration du CPSSP et de la SAGESS, cette avance a été remboursée aux actionnaires progressivement chaque année depuis le 29 décembre 2001. Il lui a été substitué progressivement un prêt du CPSSP à la SAGESS (contrat de prêt du CPSSP de 61 M€ en date du 22 juin 2001), prêt également subordonné par rapport aux emprunts réalisés par la SAGESS. Cette substitution s'est terminée dans le courant du premier semestre 2007, portant ainsi le prêt du CPSSP à son montant contractuel de 61 M€.

Le prêt du CPSSP est à taux d'intérêt nul (comme l'étaient les avances actionnaires).

## Structure du financement externe

L'endettement de la SAGESS à décembre 2009, hors prêt du CPSSP, et hors intérêts dus, s'élève à 2 599 M€ :

▪ Obligations	:	1 739 M€
▪ Lignes bancaires	:	- M€
▪ Billets de trésorerie	:	860 M€

## Risque de liquidité et de taux

La politique financière a été poursuivie et est revalidée annuellement par le Conseil. Ceci a notamment été fait en décembre 2008 et décembre 2009.

Cette politique définit les grands équilibres à respecter entre les différentes sources et maturités de financement, des objectifs d'échelonnement des échéances pour pouvoir se financer à tout moment, ainsi que la politique en matière de risque de taux.

A ce titre, la politique est un endettement sur base taux variable (décision du Conseil de septembre 2004).

Toutes les opérations éventuelles sur produits dérivés continuent de relever d'une autorisation préalable du Conseil d'administration. A fin décembre 2009, six opérations de swap, mises en place à l'occasion de chacune des six émissions obligataires, sont en cours.

Du fait de la crise financière qui s'est généralisée à partir de septembre 2008, la politique financière a fait l'objet, dans le courant du second semestre 2008, de revues dédiées, en liaison étroite avec le Comité financier, et de nouvelles décisions du Conseil, prises pour maximiser les flexibilités de financement de la société (hausse du plafond de billets de trésorerie, élargissement des durées possibles des nouvelles émissions obligataires, possibilité d'émission obligataire en francs suisses, etc.). De nouvelles revues se sont déroulées dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre 2009 pour réévaluer les risques de liquidité des différents marchés sur lesquels la SAGESS se finance, et les conclusions présentées aux Conseils de mars et de juin 2009. La politique est maintenue inchangée, les priorités restant orientées vers la flexibilité de financement et la réactivité en cas de détection de tensions significatives.

## **Engagements hors bilan**

Les engagements hors bilan concernent, pour les garanties données, essentiellement des cautions auprès des Douanes, ainsi que les indemnités prévisionnelles en cas de rupture anticipée de certains contrats d'entreposage.

Dans le cadre du projet de construction du Pipeline Sagess Manosque, et suite aux Conseils respectifs de juin 2003, le CPSSP a confirmé son engagement de couvrir également l'ensemble des frais relatifs à ce pipeline au travers de la redevance prévue à l'alinéa II de l'article 3 de la loi 92-1443 ; inversement la SAGESS s'est engagée, si l'Etat le demande, à céder ce pipeline et ses installations associées au CPSSP à leur valeur nette comptable au moment de la cession, le CPSSP reprenant dans le même temps l'ensemble des obligations associées à ces équipements.

## **Protection contre les variations de prix des produits pétroliers / Effet stock**

Les actifs de la SAGESS sont constitués presque uniquement des stocks de produits pétroliers comptabilisés à leur prix d'achat (2 568 M€ à fin décembre 2009, soit environ 95 % des actifs).

Compte tenu du dispositif ci-dessous, la SAGESS ne peut pas vendre ses stocks à perte. De plus, ses stocks sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, ne sont pas réévalués au prix de marché et ne sont donc pas sensibles aux fluctuations des prix des produits pétroliers.

Selon la loi fiscale (art 1655 quater du Code Général des Impôts) : « La société ne peut céder ses stocks qu'à un prix supérieur ou égal au coût moyen pondéré d'acquisition. Cette cession ne peut intervenir que dans les deux cas suivants : (i) sur injonction du ministre chargé des hydrocarbures, prise en vertu des dispositions réglementaires en vigueur (ii) à la demande du CPSSP ».

En complément, le règlement intérieur du CPSSP dispose : « Le CPSSP a passé une Convention avec la SAGESS qui a été approuvée par arrêté ministériel. Cette Convention prévoit en particulier que si la SAGESS est amenée, du fait du CPSSP, à céder des stocks, le CPSSP prendra toute mesure pour que la SAGESS perçoive au moins le prix d'inventaire des stocks cédés, conformément à l'Article 1655 quater du Code Général des Impôts. A cet effet, si le prix de vente des stocks SAGESS cédés est inférieur à leur prix moyen pondéré d'inventaire, c'est à dire si la vente est faite à perte, la rémunération que percevra le CPSSP sera alors fixée à un montant qui permettra l'indemnisation intégrale de la SAGESS, dans un délai raisonnable ne pouvant excéder un an, et par conséquent le remboursement à due concurrence de ses emprunts, intérêts et frais accessoires auprès de ses banques ou autres prêteurs. ».

A titre d'information, sur la base des prix moyens de décembre 2009, on observe une plus-value latente sur stocks de 1.7 G€ environ, sous l'effet de prix en décembre 2009 qui restent sensiblement plus élevés que le prix moyen d'acquisition des stocks de la SAGESS.

## **Risque de change**

Toutes opérations sur devises, autres que les opérations au comptant, nécessitent un accord préalable du Conseil d'administration. La SAGESS réalise tous ses achats en euros et n'est donc pas exposée.

## **Risque sur actions**

Les actions de la SAGESS ne sont pas cotées et l'actionnariat est limité aux opérateurs pétroliers ayant une obligation de stocks de réserve. Selon l'article 1655 quater du CGI : « *Les actions de cette société (SAGESS) ne peuvent être cédées qu'avec l'autorisation des ministres.* »

## **Risques fiscaux**

### **Exemption d'impôt sur les sociétés**

SAGESS n'est pas soumise à l'impôt sur les sociétés de par la loi (article 1655 quater du Code Général des Impôts).

### **Contrôle fiscal**

La SAGESS a fait l'objet de notifications de redressement concernant la taxe professionnelle des années 1999 à 2002 incluse, pour un montant total de 3.0 M€ (redressement pour 2.4 M€, intérêts de retard pour 0.4 M€ et pénalités pour 0.2 M€). Ces redressements ont été mis en recouvrement dans le courant de l'année 2004 et réglés.

Tout en maintenant la même position, mais pour éviter de subir, dans une hypothèse défavorable, des intérêts de retard et des pénalités, les modalités de déclaration et de règlement ont été modifiées à compter de l'exercice 2003. Les déclarations et les règlements à l'Administration se font sur la base demandée par l'Administration, avec réclamation concomitante des sommes que la SAGESS a réglées mais estime non dues.

Ces redressements, et ces bases de calcul, continuent d'être contestés par la SAGESS, et faute d'accord avec l'Administration fiscale, des procédures sont en cours.

Un jugement favorable à la position de la SAGESS a été rendu par le tribunal administratif de Poitiers le 24 août 2006, puis un second, allant dans le même sens, le 22 mars 2007, pour deux des procédures ouvertes tant auprès de ce tribunal que d'autres.

L'Administration a fait appel en fin d'année 2006, et un jugement défavorable à la SAGESS a été rendu en juin 2008 par la Cour administrative d'appel de Bordeaux. La SAGESS s'est pourvue en Cassation début août 2008. Aucune date d'audience n'est encore fixée.

En fin d'année 2008, le tribunal administratif de Poitiers a rendu un nouveau jugement lors du traitement d'autres procédures qui étaient en cours. Ce jugement, défavorable à la SAGESS, est complètement à l'opposé des jugements d'août 2006 et mars 2007 rendus précédemment par ce même tribunal, et s'aligne sur la position prise par la Cour d'appel de Bordeaux. La SAGESS a fait appel.

Une somme égale aux montants redressés (1999-2002) et aux montants déclarés les périodes suivantes sur les bases de l'Administration est comptabilisée en créance sur l'Administration en cohérence avec notre estimation de la probabilité de succès de la procédure en cours. Toutefois, du fait de l'arrêt de la Cour d'appel de Bordeaux et par mesure de prudence, cette créance est provisionnée intégralement depuis le premier semestre 2008. Elle s'élève à 10 M€ à fin décembre 2009.

## **Risques juridiques**

### **Litige CFPN**

SAGESS avait, depuis 1989, un litige avec la société CFPN, chez qui SAGESS stockait des produits, produits que CFPN avait néanmoins donnés en gage à une banque. La banque a, de son côté, introduit des recours, réclamant la valeur de ces mêmes produits au titre de son gage. Par décision de justice, SAGESS avait été autorisée à retirer ces produits et les avait stockés dans un autre dépôt. Un arrêt de la Cour d'appel de Douai a fini par être rendu en décembre 2004, en faveur de la banque. Un pourvoi en Cassation a été déposé par SAGESS en juillet 2005, et un arrêt, défavorable à SAGESS, rendu en septembre 2006.

L'arrêt de décembre 2004 avait été exécuté (règlement de 3 M€), et la provision figurant précédemment au passif (provision pour risques) reprise en 2005, sans influence matérielle donc sur le compte de résultat 2005. L'arrêt 2006 de la Cour de Cassation, clôturant cette affaire, a été également sans influence sur le compte de résultat 2006 et les suivants.

Ce processus avait mis en suspens des procédures pénales à l'encontre du dirigeant de CFPN (abus de confiance). L'arrêt de la Cour de Cassation ayant été rendu et le préjudice établi précisément, ces procédures ont été réactivées devant le tribunal correctionnel de Douai, qui a condamné, en juin 2008, le dirigeant de CFPN à payer à la SAGESS la somme de 3 M€. Cette condamnation a été confirmée par la Cour d'appel de Douai le 6 mars 2009. Le dirigeant de CFPN a régularisé le 15 mai 2009 un pourvoi en Cassation. En parallèle, la SAGESS avait effectué, suite au jugement de juin 2008, un certain nombre de saisies conservatoires et s'est engagée, suite à l'arrêt de la Cour d'appel de Douai du 6 mars 2009, dans la voie d'un recouvrement par voie judiciaire de sa créance.

Par prudence, cette créance n'est pas reconnue en comptabilité.

### **Litiges liés au projet PSM**

En conclusion d'une revue détaillée de chaque litige en cours ou potentiel, il a été décidé, pour les raisons développées ci-après, qu'il n'était pas opportun de passer une provision pour risques, ni, par prudence de constater des produits à recevoir, lorsque la SAGESS cherche à recouvrer des sommes qu'elle estime lui être dues.

- En matière domaniale, il n'y a plus de litiges en cours. Quelques risques (réclamations notamment) pourraient se matérialiser en 2010 pour un montant estimé de 0.4 M€ environ.
- Constatant que le déroulement d'un chantier continuait, malgré des rappels et mises en demeure, d'être défaillant en matière de sécurité des biens et des personnes, la SAGESS a pris la décision de réduire l'ampleur du marché passé avec l'entreprise concernée. Cette dernière a estimé son manque à gagner à la somme de 5.3 M€. Inversement, la SAGESS a porté en justice une réclamation (d'un montant supérieur à celui demandé par la partie adverse) visant à être remboursée, conformément aux dispositions contractuelles, des conséquences engendrées par ce changement d'organisation. Un jugement a été rendu le 3 juin 2009 par le tribunal de commerce de Nanterre en faveur de SAGESS, condamnant l'entreprise concernée à 2.9 M€ de dommages et intérêts. Cette dernière a fait appel le 30 juin 2009. Comme pour les périodes précédentes, aucun produit à recevoir et aucune provision pour risques n'ont été comptabilisés au titre de ce litige.
- Conformément aux dispositions contractuelles, des intérêts de retard ont été facturés par la SAGESS. La SAGESS a également répercuté à une entreprise tierce les surcoûts de chantier encourus et liés au retard pris par cette entreprise dans la libération des terrains sur lesquels les travaux SAGESS devaient se dérouler. Ce litige a été porté en justice en avril 2008 et aucun jugement n'a encore été rendu. Par prudence, les créances résultantes ont été provisionnées à 100 %, même si leur recouvrement continuera d'être activement poursuivi.

Dans le cas défavorable où tout ou partie de ces risques se matérialiserait, les charges afférentes seront alors transférées au CPSSP comme les autres coûts de fonctionnement de la SAGESS, conformément à la convention en place entre les deux entités.

### Documents financiers résumés

Les comptes détaillés sont fournis en annexe à ce rapport. De manière simplifiée, l'évolution des comptes financiers reste essentiellement conditionnée par l'accroissement des stocks, l'évolution des taux unitaires d'entreposage et des taux d'intérêt, ainsi que, suivant les années, par un certain nombre d'activités non récurrentes telles que le projet PSM ou des programmes de changement de spécification des produits.

Le bilan de la SAGESS est principalement constitué par les stocks de réserve à l'actif et les financements par emprunts au passif. Il peut se résumer ainsi (au 31 décembre 2009) :

	M€	%		M€	%
Immobilisations	104	3.8	Capitaux propres et provisions	-	-
Stocks	2 568	94.8	Emprunts	2 674	98.7
Créances et autres	38	1.4	Fournisseurs et autres	36	1.3
Total	2 710	100.0	TOTAL	2 710	100.0

- Les immobilisations sont essentiellement constituées par le PSM et le dépôt de Chasseneuil-du-Poitou.
- Les stocks sont les stocks de réserve achetés et détenus par la SAGESS.
- Les créances sont essentiellement constituées de la créance sur le CPSSP correspondant à un mois de facturation des services de la SAGESS. Elles comprennent également la créance sur l'Etat provisionnée à 100 % (litige Taxe Professionnelle), soit 10 M€.
- Les dettes fournisseurs sont essentiellement constituées des coûts d'entreposage du mois de décembre.

Le compte de résultat de l'exercice 2009 se schématise ainsi :

	M€	%
Remboursement par le CPSSP des coûts SAGESS	241.6	100.0
Entreposage et suivi des stocks	(188.1)	(77.9)
Autres charges	(4.7)	(1.9)
Frais financiers	(48.8)	(20.2)
Résultat net	-	-

- La SAGESS recouvre mensuellement du CPSSP ses coûts d'entrepasage, le coût de financement de ses actifs (au taux moyen réel des emprunts) et ses coûts de fonctionnement, soit in fine l'ensemble de ses coûts.
- Les coûts de SAGESS sont structurellement constitués principalement des coûts d'entrepasage, des frais financiers liés aux emprunts ci-dessus, et de coûts de fonctionnement très faibles comparés aux coûts précédents. S'y ajoutent éventuellement des coûts de changement de spécifications des produits.
- Le résultat est quasiment nul, l'objectif de la SAGESS n'étant pas le profit.

Depuis la date de clôture, aucun évènement pouvant avoir une influence sur les comptes à fin décembre 2009 n'est intervenu.

#### Echéances fournisseurs au 31 décembre 2009

(Code de commerce art L 441-6-1 et D 444-4)

	Balance Fournisseurs	Dont		
		< 30 jours	De 30 à 60 jours	Garantie de sureté
En Euros	2 893 772	2 645 377	-	248 395

La garantie de sûreté sera restituée au fournisseur au terme du contrat le liant à la SAGESS.

#### Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'Article 223 du Code Général des Impôts, il est signalé que les comptes de la période écoulée ne prennent en charge -hors effet ORGANIC- aucune dépense non déductible fiscalement, au titre de l'Article 39-4 du même Code.

#### Capital social

Le capital social est détenu au 31 décembre 2009 par 28 actionnaires, dont l'obligation de stock de réserve représente environ 95 % de l'obligation nationale en France :

	%
Raffineurs et leurs filiales (TOTAL RAFFINAGE MARKETING, ESSO S.A.F, SOCIETE DES PETROLES SHELL, BP FRANCE, AGIP FRANCE)	58.5
Grande distribution	28.8
Indépendants	12.8
Total	100.0

Les actionnaires possédant à cette même date au moins un vingtième du capital sont :

- Au moins un vingtième : BP FRANCE - ESSO S.A.F - CARFUEL - SIPLEC - S.C.A. PETROLE & DERIVES
- Au moins un cinquième : TOTAL RAFFINAGE MARKETING

Il n'existe pas de délégation accordée par l'assemblée générale en matière d'augmentation de capital.

## Rémunération des membres du Conseil d'administration

Comme les périodes précédentes, il n'a pas été alloué de rémunération aux membres du Conseil d'administration.

L'actuel Président-directeur général est détaché à la SAGESS à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009 et sa société d'appartenance (TOTAL S.A.) a facturé, au titre de l'exercice 2009, un montant hors taxe de 103 332 €. Le Président-directeur général précédent était également détaché par TOTAL, qui avait facturé à ce titre 226 200 € HT au titre de l'exercice 2009.

## Honoraires des Commissaires aux Comptes

Exercice 2009 - (En euros)	Ernst & Young	Grant Thornton
Audit	41 850	41 850
Comptes semestriel et annuels	41 850	41 850
Emissions obligataires	-	-
Autres prestations	3 315	1 000
Total	45 165	42 850

## 4) PERSPECTIVES 2010

Par rapport à la fin de l'année 2009, l'appel à la SAGESS au titre de l'obligation de stocks de réserve est potentiellement en hausse de 0.1 MT au 1<sup>er</sup> juillet 2010, ce qui, toutes choses égales par ailleurs, pourrait conduire à des achats du même ordre de grandeur.

La nouvelle Directive européenne sur les stocks de réserve a été adoptée au mois de juin 2009, et sa transposition doit être effective pour fin 2012 au plus tard. Cette directive va dans le sens d'un renforcement du rôle du système central de stocks de réserve. Des groupes de travail DGEC / CPSSP ont été mis en place par l'Administration au second semestre 2009 d'une part pour consulter l'ensemble des entités concernées par cette nouvelle directive et d'autre part pour aider à mettre au point les modalités pratiques de transposition.

Dans l'état actuel des prévisions, il n'y aurait pas de nouveaux besoins à financer en 2010, sauf impacts éventuels de la transposition de la Directive mentionnée plus haut. Dans ce contexte, les impacts possibles de transposition de la Directive d'une part, et l'état des marchés financiers et des conditions possibles d'éventuelles opérations financières d'autre part continuent de faire l'objet d'une attention particulière.

## Le Conseil d'administration

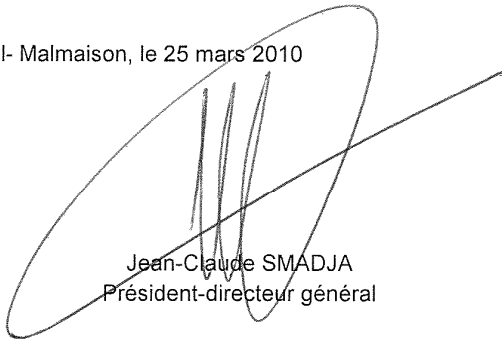
## DECLARATION DES PERSONNES RESPONSABLES

COMPTES 2009

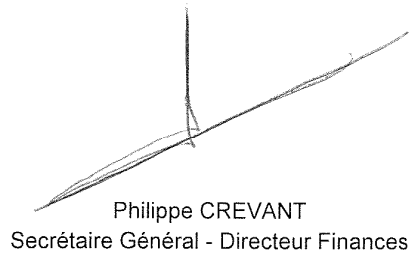
Nous attestons qu'à notre connaissance, les comptes et les états financiers de la Société Anonyme de Gestion de Stocks de Sécurité (SAGESS) sont établis conformément aux normes comptables applicables en France et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société au 31 décembre 2009.

Le rapport de gestion au 31 décembre 2009 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes auxquels elle est confrontée.

Rueil- Malmaison, le 25 mars 2010



Jean-Claude SMADJA  
Président-directeur général



Philippe CREVANT  
Secrétaire Général - Directeur Finances

---

## **Rapport du Président du Conseil d'administration (Article 225-37 du code de commerce)**

---

### **Rapport LSF - EXERCICE 2009**

Le présent rapport rend compte de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration, ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société, et notamment celles relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Il traite également des limitations que le Conseil d'administration apporte aux pouvoirs du Directeur général.

D'une manière générale, ce rapport a été établi en utilisant les recommandations formulées par l'AMF et applicables au cas de figure bien particulier de la SAGESS, dont l'appel public à l'épargne se limite à l'émission d'obligations simples, cotées à Luxembourg (et aussi à Paris pour les plus anciennes), à l'exclusion de toute autre opération.

En matière de contrôle interne, le référentiel de contrôle interne retenu est celui du COSO (Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission), repris également dans les travaux de place menés sous l'égide de l'AMF.

### **GOVERNANCE ET CONTRÔLE**

#### **Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par les assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, le Conseil d'administration se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Le Conseil d'administration est composé de 13 membres, 8 provenant des sociétés de raffinage, 5 des autres sociétés de distribution de produits pétroliers.

Selon le décret d'approbation des statuts de la SAGESS n° 93-1442 du 27 décembre 1993, trois représentants des ministres chargés respectivement des hydrocarbures, de l'économie et du budget assistent de droit aux réunions du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale.

Les délibérations du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale ordinaire sont exécutoires dans un délai de huit jours francs si les ministres n'ont pas dans ce délai demandé une nouvelle délibération. La nouvelle délibération est exécutoire de plein droit.

Dans le cadre du décret d'autorisation et d'exploitation du pipeline Manosque / Fos-sur-Mer et conformément aux dispositions légales (décret N° 59-645 du 16 mai 1959), l'Administration a souhaité l'instauration d'un commissaire du Gouvernement auprès de la SAGESS, dont le rôle est limité aux sujets liés à l'activité de la canalisation. Les statuts ont été modifiés en conséquence, et la nomination de ce commissaire faite par décret en avril 2006.

Le Conseil d'administration se réunit, autant de fois qu'il convient et environ quatre fois par an, sur convocation du Président, ou à la demande des administrateurs.

En 2009 le Conseil d'administration s'est réuni les 27 mars, 18 juin, 27 août, 17 septembre, 17 décembre.

En sus de la couverture des sujets d'ordre légal (arrêté des comptes, comptes prévisionnels, pouvoirs, rapports, préparation des assemblées, approbation préalable des conventions règlementées), et obligations liées à la couverture, le Conseil aborde régulièrement les différents pans d'activité de la société. Le Conseil a notamment eu à débattre en 2009 des sujets suivants : nouvelle directive UE en matière de stocks de réserve et ses travaux de transposition, besoins de stockage à moyen / long terme et réservation de nouvelles capacités salines, programmes d'achats, de prêts et de mise aux normes des produits, programme de contrôle interne, création d'un Comité d'audit, risques de contrepartie, politique risques et assurance, plans et réalisations budgétaires (mises à la consommation, couverture, stockage, prévisions financières associées), adéquation et pérennité des sources de financement à la lumière de la crise financière de 2008, plans et options de financement 2010-2015, risques et

litiges (fiscaux et autres), plan informatique, plan de continuité d'activité en cas de pandémie H1N1, audit des actionnaires.

Comme indiqué dans le rapport de gestion, il n'est pas alloué de rémunération ou avantages aux membres du Conseil d'administration ou autres mandataires sociaux. L'actuel Président-directeur général est détaché et le contrat de détachement prévoit une refacturation « at cost ».

### **Comité d'audit**

Suite à la transposition, par ordonnance du 8 décembre 2008, de la directive UE 2006/43/CE du 17 mai 2006, le Conseil, lors de sa session de décembre 2008, avait décidé de mettre à l'ordre du jour du Conseil de juin 2009 la création d'un Comité d'audit, ce qui a été fait à la date prévue. Les missions et l'organisation de ce Comité ont été définies lors de la même session, et correspondent à la fois aux exigences légales (art L823-19 du Code de commerce notamment) et aux pratiques de place. Le choix des trois membres de ce Comité, du fait du cadre légal et réglementaire très particulier de la SAGESS, a d'une part privilégié l'indépendance par rapport au management de la SAGESS comme critère d'indépendance des membres, et d'autre part porté une attention particulière à la compétence des membres et à leur pluralité d'origine, garants du bon fonctionnement de ce Comité, et de sa capacité à renforcer la qualité du contrôle interne de la société dans une direction favorable à tout actionnaire ou tiers. Trois réunions se sont tenues en 2009, notamment pour mener une revue globale du système de contrôle interne en place et définir le programme d'actions 2010 et pour prendre la mesure des missions des Commissaires aux comptes ainsi que du résultat de leurs revues. Un compte rendu des travaux du Comité a été fait lors du Conseil de décembre 2009.

### **Comités spécialisés**

Deux comités spécialisés ont été créés pour assister la direction de SAGESS et le Conseil d'administration. Les travaux de ces comités peuvent être déclenchés soit par SAGESS soit par le Conseil, ou encore à l'initiative de ces comités eux-mêmes.

Un *Comité de gestion* défini dans les statuts de la SAGESS. Il est composé de 6 membres nommés par le Conseil. Il assiste la direction de la SAGESS dans les opérations courantes. Il a voix consultative et donne des avis. Il en tient le Conseil informé. Ses membres peuvent assister aux séances du Conseil avec voix consultative.

Un *Comité financier*, non défini dans les statuts, mais créé par le Conseil. Il est composé de 7 représentants financiers des actionnaires. Il assiste la direction de la SAGESS et le Conseil sur toute décision d'importance en matière financière. Il a voix consultative et donne des avis. Il en tient le Conseil informé.

Les sujets suivants ont été traités en 2009 : rapports financier semestriel et annuel (dont principes de comptabilisation et de reporting), plans et réalisations budgétaires (mises à la consommation, couverture, stockage, prévisions financières associées), adéquation et pérennité des sources de financement à la lumière de la crise financière de 2008, plans et options de financement 2010-2015, création du Comité d'audit, risques et litiges (fiscaux et autres), risques de contrepartie, politique risques et assurance.

### **Commissaires aux comptes**

Les commissaires aux comptes, nommés pour 6 exercices par l'assemblée des actionnaires, effectuent leurs diligences telles que définies par les règles applicables à cette profession, et interviennent au minimum deux fois par an (comptes semestriels et comptes annuels).

La nomination des commissaires aux comptes, dont les mandats arrivaient à échéance à l'assemblée de mai 2006, a été faite sur la base des résultats d'un appel d'offres formel et après revue en Comité financier et en Conseil.

Les commissaires aux comptes sont systématiquement destinataires des convocations aux Conseils et Assemblées et reçoivent à ces occasions les mêmes informations que celles qui sont communiquées aux administrateurs, représentants de l'Etat et actionnaires, sauf celles relatives aux débats sur leur rémunération.

### **Audit des actionnaires**

La société est auditée tous les 3-4 ans par une équipe d'auditeurs, sélectionnés par les actionnaires au sein de leurs fonctions d'Audit / Contrôle. Le référentiel de ces audits est le référentiel interprofessionnel établi en 1998 par les

sociétés de raffinage et de distribution de pétrole, et couvre l'ensemble des activités de la SAGESS. Le dernier audit a eu lieu au dernier trimestre de 2007.

Un rapport écrit est publié de manière indépendante en sortie, après discussion de son contenu avec la direction de la SAGESS. Ce rapport intègre le plan de correction des faiblesses identifiées.

Le Conseil d'administration, les commissaires aux comptes et le Comité d'audit reçoivent communication des conclusions, et sont également informés de l'avancement du plan de correction.

### **Assemblées générales**

Les modalités de convocation et de participation des actionnaires à ces assemblées sont usuelles. Elles figurent dans les statuts de la société (disponibles sur simple demande et sur le site Internet de la société), et à défaut relèvent des dispositions de droit commun.

## **ENVIRONNEMENT ET ORGANISATION DU CONTRÔLE INTERNE**

### **Cadre général**

Les objectifs fondamentaux du système de contrôle de la SAGESS restent la mise en œuvre de manière efficace et appropriée par le Conseil d'administration, la direction de la SAGESS et son personnel, des ressources de l'entreprise en vue d'atteindre les objectifs fixés, dans le plein respect des lois et réglementations applicables, tout en permettant de prévenir et maîtriser les risques pouvant résulter en un impact opérationnel ou financier significatif. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Un premier niveau d'analyse de risque et de conformité aux dispositions prescrites par la Loi susvisée avait été conduit au second semestre 2003, et ses conclusions communiquées au travers du rapport LSF (« Loi de Sécurité Financière ») afférent à l'exercice 2003.

A partir de cette base, le sujet LSF a fait l'objet d'une approche structurée et d'un programme de mise en œuvre pluriannuel dont le contenu est approuvé par le Conseil et l'avancement revu régulièrement à ce niveau.

Cette approche inclut une revue annuelle de l'adéquation de chaque composant de cet environnement de contrôle aux enjeux et activités de la société, et la mise en œuvre des ajustements qui s'avèreraient nécessaires.

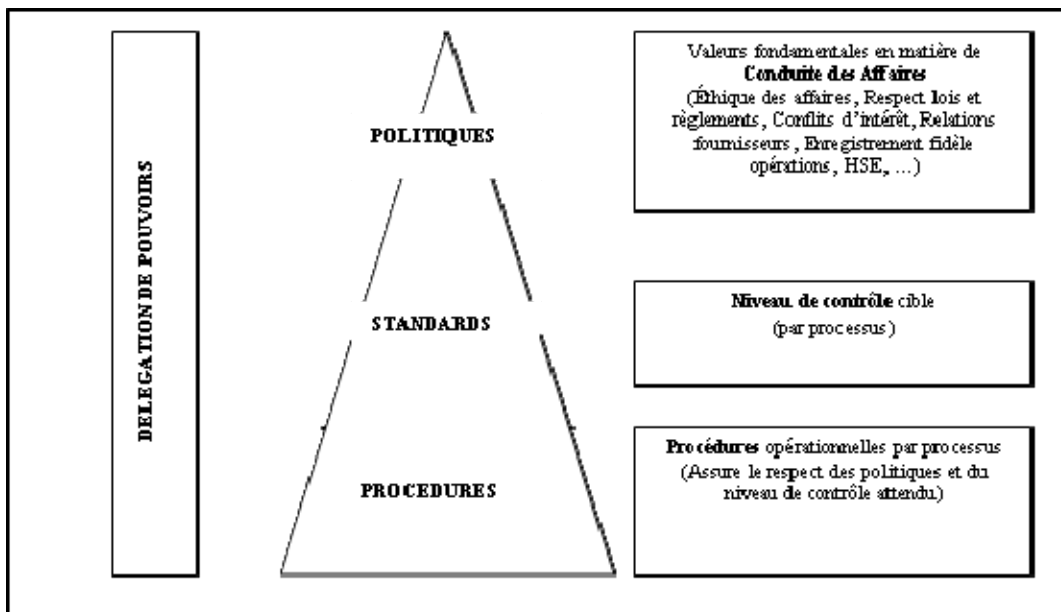
### **Périmètre**

Le périmètre recouvre l'ensemble des activités placées, de par le système de stocks de réserve français, sous la responsabilité de la SAGESS, ainsi que la gestion de l'obligation de stocks stratégiques qui incombe au CPSSP (Comité Professionnel des Stocks Stratégiques Pétroliers), et que ce dernier a déléguée à la SAGESS depuis 1993 par une convention à durée indéterminée approuvée par un décret à la signature du Premier ministre.

### **Programme LSF**

Le programme LSF fait l'objet depuis 2004 d'une implication directe des différents acteurs. Les travaux et réflexions sont menés en groupe et coordonnés par le Secrétaire Général - Directeur Finances. Le sujet est régulièrement à l'ordre du jour du Conseil (ainsi que du Comité d'audit), afin d'assurer la participation de tous les intervenants qui doivent l'être et bénéficier dans le même temps des expériences des actionnaires. Cette démarche s'étend en parallèle à l'ensemble des collaborateurs de la SAGESS.

La ligne directrice est de structurer le sujet au moyen d'une architecture générale de contrôle, servant de cadre de référence au sein duquel viennent se loger un certain nombre de composants, mis à jour si nécessaire et au minimum sur une base annuelle. Cette architecture peut se représenter ainsi :



Un Code de conduite des affaires a été bâti en intégrant le contenu minimum d'un tel code, tel que défini dans le référentiel de contrôle interne, et des codes similaires d'actionnaires de la société. Il contient les valeurs fondamentales qui sous-tendent l'ensemble des activités de la société, tant internes que menées en collaboration avec des tiers. Il couvre :

- Ethique des affaires,
- Relations avec les tiers: concurrence, conflits d'intérêt, participation à la direction de sociétés et organismes, opérations internationales, activités politiques,
- Hygiène, Sécurité, Environnement : sécurité des personnes et des biens, sécurité des produits, protection de l'environnement,
- Emploi et conditions de travail : équité dans l'emploi, santé au travail, alcool et drogue, harcèlement.

Ce code a été approuvé par le Conseil du 16 décembre 2005 et diffusé à l'ensemble du personnel.

Un référentiel de contrôle interne (Standards de contrôle) a été établi en 2004 avec l'adoption par le Conseil de septembre 2004 du « Référentiel commun du Comité d'Audit Interprofessionnel » (utilisé lors des audits de la SAGESS par ses actionnaires), comme référentiel de contrôle minimal.

Une analyse d'écart des pratiques par rapport à ces standards minimum de contrôle, et un plan de mise à niveau ont été faits en 2005, par chaque propriétaire de processus. Il n'a pas été identifié de déviations ou de pratiques inadéquates. Les écarts relevés ont souligné toutefois un besoin de renforcement de la standardisation et des méthodes dans les domaines informatiques, et de formalisation et de documentation des pratiques en place.

En matière de processus et de procédures,

L'ensemble des activités a été regroupé en 2004 en 25 processus homogènes, avec désignation pour chacun d'un responsable.

Une méthode d'évaluation des risques potentiels de ces processus a été mise au point, appliquée et ses résultats présentés au Conseil de décembre 2004. Cette méthode consiste à attribuer un score d'impact à une dizaine de sources potentielles de risque (risque financier et liquidité, complexité et stabilité de l'environnement, couverture et fiabilité des systèmes informatiques en support, dispersion géographique, rotation du personnel clé, etc.). Il en a résulté une répartition des ces processus en 11 à risque « Haut », 13 à risque « Moyen » et 1 à risque « Bas ». Les risques « Haut » sont : politique Ethique, politique achats – stockage – mouvements de produits, politique financière, achats de produits, relations avec les entrepositaires, quantité et qualité des stocks, projet PSM (Pipeline SAGESS Manosque), fournisseurs, paiements, assurance, financement. Une approche particulière et de même nature avait été mise en place pour couvrir le projet PSM.

Cette typologie faite, une analyse de risque approfondie est menée, au minimum pour les processus à risque « Haut », afin de vérifier que les points de contrôle pertinents sont en place, et afin de stabiliser les procédures en conséquence. Cette analyse consiste à reprendre chaque processus, à en revoir le cheminement de son début à sa fin - que ce cheminement soit manuel ou informatisé, et à déterminer, pour chaque étape de traitement (ou groupe de), les risques d'erreur ou de non qualité qui pourraient survenir et donc les points de contrôle qui doivent être mis en place, s'ils ne le sont pas déjà.

En complément, une méthode d'analyse (et de couverture) des risques informatiques a été mise au point et appliquée en 2006. Elle vient compléter l'analyse de risque des processus mentionnée précédemment, en identifiant la nature et l'ampleur des risques d'origine informatique et en facilitant la détermination et la mise en œuvre des mesures de contrôle associées nécessaires.

Enfin, une auto évaluation de l'environnement de contrôle global est faite annuellement depuis 2004. Pour ce faire, l'environnement de contrôle est approché au travers de 7 principes constituants : engagement et responsabilité de la hiérarchie, évaluation et gestion des risques, gestion et amélioration des processus, formation du personnel, gestion des changements, reporting et résolution des faiblesses de contrôle, évaluation périodique du niveau de contrôle. Chacun de ces composants fait l'objet, sur la base des réalisations de l'année considérée, d'une évaluation par l'équipe de direction, et une évaluation globale en est déduite.

## **Pouvoirs**

### **Pouvoirs du Président-directeur général**

Selon la législation en matière de stocks de réserve, les décisions relatives aux stocks de produits pétroliers sont de la responsabilité du Conseil, mais elles ne peuvent être prises que dans le cadre de demandes formelles exprimées par l'Administration ou le CPSSP.

Par ailleurs, le Conseil a fixé les limitations de pouvoirs suivantes au Président-directeur général :

- Le Président-directeur général ne peut consentir des prêts en nature ou en numéraire d'un montant supérieur à 30.000 € par opération, sauf pour des loyers payés d'avance dans le cadre du financement d'investissements dans des dépôts particuliers, et sauf pour les prêts de produits pétroliers dans la limite, tous prêts confondus, de 100 KT.
- Le Président-directeur général peut contracter seul des emprunts d'un montant global par contrat, y compris avenants, inférieur ou égal à 100 M€, les opérations excédant ce seuil nécessitant l'accord conjoint du vice-président ou du Directeur Finances.
- Les ouvertures ou clôtures de comptes bancaires ou comptes de chèques postaux au nom de SAGESS ne peuvent être faites que par signature conjointe du Président et du Directeur Finances.
- Toutes les opérations éventuelles sur produits dérivés et en devises doivent au préalable avoir été autorisées par le Conseil d'administration.
- Le Président-directeur général n'est pas autorisé à procéder à des achats à terme de produits pétroliers.

En outre, et ces autorisations sont renouvelées annuellement par le Conseil :

- Le Conseil autorise le Président-directeur général à donner des cautions, avals et garanties au nom de la société dans la limite de 200 000 €. Le Conseil autorise le Président-directeur général à donner à l'égard des administrations douanières et fiscales des cautions, avals et garanties au nom de la société, sans limite de montant.
- le Conseil autorise le Président-directeur général à déléguer en partie ou en totalité les pouvoirs définis dans le paragraphe ci-dessus.

### **Pouvoirs bancaires**

Les pouvoirs bancaires, en ligne avec ce qui précède, sont renouvelés a minima chaque année et envoyés formellement à chacune des banques avec lesquelles travaillent le CPSSP ou la SAGESS. Ces pouvoirs décrivent par le détail les opérations autorisées et leurs conditions ou limites, ainsi que les opérations interdites.

Les paiements se font essentiellement par virements bancaires transmis via ETEBAC 5, avec contrôle du bénéficiaire par la banque, les pouvoirs de mise à jour de cette liste des bénéficiaires étant eux-mêmes décrits dans les pouvoirs bancaires mentionnés précédemment.

### **Pouvoirs internes**

Le manuel de pouvoirs internes de la société a été refondu en 2004, et mis à jour quand nécessaire. Ce manuel est bâti pour répondre aux objectifs suivants :

- Organiser les Pouvoirs et Latitudes de manière cohérente avec l'approche par processus décrite plus haut.
- Fournir en ouverture de chaque section relative à un processus donné un certain nombre de clarifications (limites du processus et interfaces avec autres processus) et un rappel des principes directeurs applicables.
- Faire apparaître, pour chaque point de décision, l'intégralité des participants à celle-ci, depuis le pouvoir de proposition jusqu'au pouvoir d'approbation final, en passant par les points de revue et validation nécessaires avant toute décision.

### **ÉLABORATION ET TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE**

L'information comptable et financière est produite par la Chef comptable et le Directeur Finances sous le contrôle du PDG. Malgré les effectifs réduits de la société, les principes de ségrégation sont en place.

Les étapes d'élaboration de ces informations sont :

- Détermination des principes et méthodes comptables destinés à refléter au mieux les caractéristiques et les particularités réglementaires de l'activité de la société, dans le respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur,
- Enregistrement des opérations et arrêtés périodiques (comptabilisation des transactions, détermination et comptabilisation des provisions et des comptes de régularisation / d'attente, arrêtés semestriels et annuels),
- Contrôle des comptes et de la situation financière (réconciliations, circularisations),
- Production des rapports financiers (bilan, compte de résultat, annexe, rapport de gestion). Ces rapports sont revus par le Comité d'audit, avant d'être soumis au Conseil d'administration.

Les risques majeurs sont la production d'informations comptables incomplètes ou erronées ou une communication financière insuffisante. La SAGESS ayant pour activités essentielles de constituer et de conserver des stocks stratégiques de pétrole, de les financer par emprunts, et n'ayant pas vocation à faire du bénéfice, les informations les plus sensibles sont celles relatives au patrimoine et à la couverture des dépenses de la société.

Les stocks de produits pétroliers représentent plus de 90% de la valeur des actifs.

- Les volumes en stocks sont vérifiés au moyen des déclarations douanières et par inventaire physique réalisé par du personnel SAGESS ou par une société indépendante au moins une fois tous les 18 mois. Une réconciliation des informations douanières avec les volumes enregistrés dans les systèmes informatiques est faite a minima sur une base semestrielle.
- La valeur des stocks est suivie dans deux systèmes informatiques indépendants réconciliés mensuellement.
- De par la loi, les stocks sont comptabilisés à la valeur d'achat et non aux prix de marché. La SAGESS n'est donc pas exposée aux variations de prix des produits pétroliers.

Les immobilisations sont essentiellement constituées par le PSM (Pipeline Sagess Manosque) mis en service en novembre 2007 et par le dépôt de Chasseneuil-du-Poitou. Ces biens font l'objet d'inventaires détaillés périodiques et sont exploités par des tiers, sous la supervision et le contrôle de la Direction Logistique.

D'une manière plus globale, les risques (dont ceux sur les actifs) sont minimisés par :

- Sélection rigoureuse, contrôle et responsabilisation des fournisseurs, et en dernier ressort par les assurances de ces derniers, dont l'existence et la conformité aux engagements contractuels sont vérifiées périodiquement.

- Au niveau de la société, une politique d'analyse de risque préventive et de couverture par assurances.

Le financement par emprunt de la société se fait dans le cadre d'une politique financière dont l'adéquation est revue annuellement par le Conseil d'administration, après avis du Comité financier. Les opérations financières particulières, type émission obligataire, sont revues préalablement au niveau du Conseil, également après avis du Comité financier. Un suivi de la mise en œuvre des opérations de financement est régulièrement fait aux mêmes niveaux, au-delà des informations complètes sur ce sujet qui figurent dans les rapports financiers (rapport annuel, rapport aux 6 mois, brochures obligataires).

Le recouvrement des redevances, exercé par la société pour le compte du CPSSP, est assuré et suivi mensuellement par le CPSSP et la SAGESS. Ces redevances sont la source de revenus permettant de couvrir l'ensemble des dépenses du système. Les risques de non paiement sont couverts par des garanties à première demande fournies par les opérateurs pétroliers au CPSSP. Les déclarations de mises à la consommation (base de perception des redevances) sont attestées chaque année par les commissaires aux comptes de ces opérateurs. De plus, des contrôles de ces mêmes informations sont faits directement par l'Administration (DGEC, Douanes) et leurs conclusions réconciliées avec les informations reçues par la SAGESS et le CPSSP.

Les coûts de fonctionnement font l'objet de plans annuels mis à jour trimestriellement. Leur suivi est fait à la même périodicité. Les plans et les réalisations sont revus à la même fréquence en Conseil.

Les engagements hors bilan sont peu nombreux et concernent :

- Des cautions bancaires au profit de l'Administration des douanes,
- Des engagements de location de longue durée,
- Des accords de swap de taux d'intérêt et de devises, mis en place à l'occasion des émissions obligataires, et spécifiquement autorisés au préalable par le Conseil.

Le Président du Conseil d'administration  
Jean-Claude Smadja

---

**Résolutions adoptées par l'Assemblée générale ordinaire  
du 19 mai 2010**

---

**Première résolution****(Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009)**

Aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales ordinaires, l'Assemblée, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes, approuve les comptes arrêtés à la date du 31 décembre 2009 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

**Deuxième résolution****(Conventions visées à l'article L225-38 du Code de commerce)**

Aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales ordinaires, l'Assemblée générale, réunie à titre ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes relatif aux conventions de la nature de celles visées à l'Article L225-38 du Code de commerce, approuve ce rapport.

**Troisième résolution****(Affectation du résultat)**

Aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales ordinaires, l'Assemblée constate que le montant des bénéfices de l'exercice 2009 s'élève à 5 292.79 Euros qui, compte tenu d'un report à nouveau antérieur de 813.87 Euros, laisse apparaître un résultat disponible de 6 106.66 Euros que nous vous proposons d'affecter comme suit :

- A la réserve légale	0,00	€
- Au dividende	5 999,60	€
- Au report à nouveau	107,06	€

Il est donc proposé, au titre de l'exercice 2009, la distribution d'un dividende de 5 999.60 Euros. Le Président renonçant au dividende sur son action, le dividende distribué est de 0,40 Euros pour chacune des 14 999 autres actions.

Conformément à l'article 243 bis du CGI, il est précisé que le dividende proposé n'ouvre pas droit à abattement.

Il est rappelé que les dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

(€)	2008	2007	2006
Dividende global	22 498	209 986	569 962
Nombre d'actions	15 000	15 000	15 000
Dividende unitaire net	1,50	14	38

#### **Quatrième résolution**

##### **(Ratification et renouvellement du mandat d'un administrateur)**

Aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales ordinaires, l'Assemblée, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'administration et pris connaissance du projet de résolution :

- Ratifie la nomination aux fonctions d'administrateur de M. Jean-Claude Marcelin faite à titre provisoire par le Conseil d'administration dans sa séance du 17 décembre 2009, en remplacement de M. Ronan Gouzien, démissionnaire.
- Renouvelle pour une durée de 5 années le mandat d'Administrateur de M. Jean-Claude Marcelin.

En conséquence, M. Jean-Claude Marcelin exercera ses fonctions pour la durée du mandat prévue à l'art. 15 des Statuts, soit jusqu'à la date de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

#### **Cinquième résolution**

##### **(Pouvoirs au porteur)**

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original de la présente pour accomplir les formalités légales.

## Données sur l'ensemble du système des stocks stratégiques

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	09-08	% 09-08
<b>MISES A LA CONSOMMATION (MAC) NETTES</b>	<b>66 313</b>	<b>66 168</b>	<b>65 800</b>	<b>64 355</b>	<b>64 599</b>	<b>63 102</b>	<b>-1 497</b>	<b>-2,3%</b>
(année calendaire) - KT								
cat 1	11 381	10 763	10 113	9 720	8 980	8 661	-319	-3,6%
cat 2	46 148	46 240	46 117	45 530	46 659	46 569	-90	-0,2%
cat 3	5 952	5 988	6 324	6 430	6 433	5 993	-440	-6,8%
cat 4	2 832	3 177	3 246	2 675	2 527	1 879	-648	-25,6%
<b>OBLIGATION NATIONALE</b>	<b>17 803</b>	<b>17 905</b>	<b>17 866</b>	<b>17 768</b>	<b>17 375</b>	<b>17 442</b>	<b>67</b>	<b>0,4%</b>
(A fin décembre) - KT								
cat 1	3 215	3 073	2 906	2 731	2 624	2 424	-200	-7,6%
cat 2	12 234	12 460	12 485	12 452	12 293	12 599	306	2,5%
cat 3	1 486	1 607	1 617	1 708	1 736	1 737	1	0,1%
cat 4	868	765	858	877	722	682	-40	-5,5%
<b>OBLIGATION DELEGUEE AU CPSSP</b>	<b>11 911</b>	<b>12 058</b>	<b>12 535</b>	<b>12 584</b>	<b>12 761</b>	<b>12 744</b>	<b>-17</b>	<b>-0,1%</b>
(A fin décembre) - KT								
(kt)								
cat 1	2 343	2 264	2 210	2 093	2 054	1 901	-153	-7,4%
cat 2	8 239	8 457	8 827	8 931	9 121	9 294	173	1,9%
cat 3	832	900	998	1 052	1 157	1 151	-6	-0,5%
cat 4	497	437	500	508	429	398	-31	-7,2%
<b>MISES A DISPOSITION (MAD)</b>	<b>2 893</b>	<b>2 780</b>	<b>2 802</b>	<b>2 702</b>	<b>2 543</b>	<b>2 422</b>	<b>-121</b>	<b>-4,8%</b>
(A fin décembre) - KT								
<b>STOCKS SAGESS</b>	<b>10 130</b>	<b>10 466</b>	<b>10 888</b>	<b>11 037</b>	<b>11 329</b>	<b>11 422</b>	<b>93</b>	<b>0,8%</b>
(A fin décembre) - KT								
Couverture CPSSP	9 560	9 815	10 330	10 480	10 865	10 974	109	1,0%
En KT EQPF	9 018	9 278	9 732	9 883	10 218	10 322	104	1,0%
Surstock AIE	376	500	358	357	364	348	-16	-4,4%
Stock roulement	83	105	54	15	17	100	83	488,2%
Stock en cours de prêt	111	46	146	185	83		-83	-100,0%
<b>COUVERTURE OBLIGATION NATIONALE</b>								
(A fin décembre) - %								
Obligation nationale	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>		
Opérateurs	33,1	32,7	29,8	29,2	26,6	26,9		
MAD	18,3	15,5	15,7	15,2	14,6	13,9		
SAGESS	50,6	51,8	54,5	55,6	58,8	59,2		
Obligation nationale et surstock AIE	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>		
Opérateurs	32,5	31,9	29,4	28,7	26,1	26,5		
MAD	16,0	15,2	15,4	15,0	14,4	13,7		
SAGESS	51,5	52,9	55,2	56,3	59,5	59,8		
<b>REDEVANCE (délégation à 54% puis 56% a/c sept 2003)</b>								
(€/T/mois moyen - hors remb avance actionnaires)								
(délégation à 54% puis 56% a/c sept 2003)								
cat 1	3,81	3,44	4,14	4,69	5,99	4,30	-1,69	-28,2%
cat 2	3,07	2,88	3,68	4,82	4,86	3,64	-1,32	-26,8%
cat 3	3,66	3,91	4,60	4,74	5,77	5,43	-0,34	-5,9%
cat 4	2,89	3,32	2,83	4,45	5,95	4,61	-1,34	-22,5%
<b>Rémunération des MADs</b>								
(€/T/mois - moyenne annuelle)								
cat 1	2,06	2,34	2,92	3,29	4,19	2,62	-1,57	-37,5%
cat 2	1,70	2,10	2,61	2,93	4,10	2,49	-1,61	-39,3%
cat 3	2,08	2,55	3,22	3,63	4,82	3,17	-1,65	-34,2%
cat 4	1,56	1,68	2,01	2,21	2,93	2,12	-0,81	-27,6%
brut	1,01	1,24	1,63	1,92	2,77	1,47	-1,30	-46,9%
<b>COUT DU SYSTEME DE STOCKAGE DE RESERVE - €/T/an</b>								
Coût total (MAD, CPSSP, SAGESS)	20,6	19,6	24,0	28,8	34,8	24,4		
Coût SAGESS	20,0	18,6	21,8	27,1	32,0	22,8		
<b>DOCUMENTS FINANCIERS RESUMES SAGESS:</b>								
<b>COMPTE RESULTAT (M€)</b>								
Refacturation CPSSP	185,1	179,7	219,8	280,4	333,3	241,6		
Conservation stocks	137,6	130,8	148,8	176,8	191,5	179,4		
Frais fonctionnement	4,0	1,7	2,8	3,1	4,7	4,0		
Frais financiers	42,3	46,4	67,6	99,2	120,0	48,8		
Amortissements / Provisions	0,1	0,1	0,1	1,1	17,1	9,4		
Total charges	184,0	179,0	219,3	280,2	333,3	241,6		
<b>RESULTAT</b>	<b>1,1</b>	<b>0,7</b>	<b>0,5</b>	<b>0,2</b>				
<b>ACTIF</b>	<b>1 991</b>	<b>2 133</b>	<b>2 397</b>	<b>2 540</b>	<b>2 716</b>	<b>2 710</b>		
Immobilisations	5	10	54	121	113	104		
Stocks	1 918	2 083	2 263	2 329	2 508	2 568		
Autres actifs	68	40	80	90	95	38		
<b>PASSIF</b>	<b>1 991</b>	<b>2 133</b>	<b>2 397</b>	<b>2 540</b>	<b>2 716</b>	<b>2 710</b>		
Capitaux propres/provisions	5	1	1					
Prêt du CPSSP	38	48	58	61	61	61		
Avances actionnaires	23	13	3					
Dettes financières	1 885	2 018	2 296	2 416	2 598	2 613		
Autres passifs	40	53	39	63	57	36		
Mémo: +/- value latente sur stocks (prix marché décembre vs coût acquisition)	850	2 335	2 079	3 605	841	1 753		

---

**Localisation des stocks de la SAGESS**

---

(km3)	Raffineries	Dépôts	Total
<b>Catégorie 1 SUPER</b>	854,4	305,4	<b>1 159,9</b>
<b>Catégorie 2 GO / FOD</b>	1 679,6	5 723,2	<b>7 402,8</b>
<b>Catégorie 3 CARBUREACTEUR</b>	315,2	540,7	<b>855,9</b>
<b>BRUTS</b>	613,0	3 800,3	<b>4 413,3</b>
<b>TOUS PRODUITS</b>	3 462,2	10 369,6	<b>13 831,8</b>

Hors prêts en cours

---

**États financiers**

---

Bilan actif au 31 décembre 2009

Bilan passif au 31 décembre 2009

Compte de résultat exercice 2009

Annexe au bilan et au compte de résultat au 31 décembre 2009

**Bilan actif  
(avant distribution)**

(En Euros)	31 Dec 2009			31 Dec 2008
	Brut	Amortissements- Provisions	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
Immobilisations incorporelles	3 294 050	830 750	2 463 300	2 439 617
Logiciels et droits d'usage	3 294 050	830 750	2 463 300	2 439 617
Immobilisations corporelles	121 086 552	20 033 795	101 052 757	108 488 249
Terrains et aménagements	576 826	15 679	561 147	480 795
Constructions	216 002	175 851	40 151	58 871
Installations techniques, matériel et outillage industriel	119 360 157	19 648 648	99 711 510	107 389 515
Autres	336 658	193 617	143 041	173 305
Immobilisations en cours	596 908		596 908	385 763
Immobilisations financières	977 929		977 929	1 720 704
Contributions au financement travaux en dépôts	922 076		922 076	1 669 389
Dépôts et cautionnements	55 853		55 853	51 315
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>125 358 532</b>	<b>20 864 545</b>	<b>104 493 987</b>	<b>112 648 570</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks produits pétroliers	2 568 295 055		2 568 295 055	2 507 883 297
Créances	32 564 475	11 380 420	21 184 054	62 655 731
Créances clients et comptes rattachés	20 386 083		20 386 083	61 946 830
Autres	12 178 392	11 380 420	797 971	708 901
Liquidités	1 398 570		1 398 570	13 999 026
Valeurs mobilières de placement	1 024 336		1 024 336	13 912 170
Disponibilités	374 235		374 235	86 856
Charges constatées d'avance	475 709		475 709	2 280 212
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>2 602 733 808</b>	<b>11 380 420</b>	<b>2 591 353 388</b>	<b>2 586 818 266</b>
Prime d'émission des obligations	14 241 453		14 241 453	16 443 354
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 742 333 793</b>	<b>32 244 965</b>	<b>2 710 088 827</b>	<b>2 715 910 190</b>

**Bilan passif  
(avant distribution)**

(En Euros)	31 Dec 2009	31 Dec 2008
Capital	240 000	240 000
Réserve légale	24 000	24 000
Report a nouveau	814	3 863
Résultat	5 293	19 450
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>270 107</b>	<b>287 312</b>
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	151 670	81 670
<b>TOTAL PROVISIONS</b>	<b>151 670</b>	<b>81 670</b>
Dettes financières	2 674 092 686	2 658 604 850
Autres emprunts obligataires	1 739 473 684	1 739 473 684
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	13 639 395	23 151 559
Emprunts et dettes financières divers	920 979 607	895 979 607
Dettes diverses	21 523 892	40 722 309
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 289 838	36 607 494
Dettes fournisseurs immobilisations	576 266	2 724 184
Dettes fiscales et sociales	584 606	681 392
Autres dettes	73 183	709 239
Produits constatés d'avance	14 050 472	16 214 049
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>2 709 667 051</b>	<b>2 715 541 207</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>2 710 088 827</b>	<b>2 715 910 190</b>

## Compte de résultat

(En Euros)	31 Dec 2009	31 Dec 2008
Prestations		
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>		
Transferts de charges: remboursement du CPSSP	241 645 467	333 344 336
Reprise sur provision		
Autres produits		
<b>TOTAL PRODUITS EXPLOITATION</b>	<b>241 645 467</b>	<b>333 344 336</b>
Achats produits pétroliers	(60 412 874)	(178 216 381)
Variation de stocks	60 411 757	178 448 435
Autres achats et charges externes	(183 377 070)	(197 769 035)
Impôts et taxes	(439 179)	(547 984)
Charges de personnel	(853 154)	(824 277)
Salaires	(555 710)	(548 723)
Charges sociales	(297 444)	(275 554)
Dotations aux amortissements sur immobilisations	(8 424 873)	(7 947 972)
Dotation à provision pour risques et charges	(70 000)	(70 000)
Autres charges	(973)	(454)
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>(193 166 365)</b>	<b>(206 927 668)</b>
<b>RESULTAT D' EXPLOITATION</b>	<b>48 479 102</b>	<b>126 416 668</b>
Produits financiers	114 748	266 752
Autres produits financiers	2 462 213	3 798 320
Charges financières	(47 824 635)	(117 948 989)
Dotation aux amortissements et aux provisions	(2 189 409)	(1 295 614)
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>(47 437 084)</b>	<b>(115 179 530)</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>	<b>1 042 019</b>	<b>11 237 138</b>
Reprise provision pour risques		
Produits exceptionnels	1 620	20 742
Charges exceptionnelles	(160 536)	(2 095 385)
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	(877 809)	(9 143 045)
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>(1 036 726)</b>	<b>(11 217 688)</b>
Impôt Sociétés		
<b>RESULTAT NET</b>	<b>5 293</b>	<b>19 450</b>

Les chiffres négatifs sont indiqués entre parenthèses

---

## Annexe au bilan et au compte de résultat au 31 décembre 2009

---

### FAITS MARQUANTS

Des achats de distillats de 94 Kt ont été réalisés au second semestre pour un montant total de 40,3 M€.

Les programmes de changement de spécification se sont terminés en 2008 et se sont soldés dans les comptes de l'exercice 2009 par une reprise nette de provision de 2,4 M€ (coûts unitaires réels inférieurs aux coûts provisionnés.)

Du fait de besoins de financement supplémentaires réduits et d'une stabilisation progressive des marchés financiers, il n'a pas été jugé opportun d'émettre de nouvelles obligations. Les lignes bancaires qui sont arrivées à échéance durant la période ont été renouvelées, pour préserver la liquidité de la société.

Le litige fiscal relatif à l'applicabilité de la Taxe Professionnelle a été porté en Cassation en 2008. Aucune date d'audience n'a été fixée. Le montant cumulé et comptabilisé à fin 2009 de ce litige est de 10,0 M€.

### PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

#### Principes généraux

Les états financiers ont été établis en conformité avec les règles comptables françaises en tenant compte des dispositions particulières à la SAGESS fixées par les textes réglementaires et notamment l'Art. 1655 quater du C.G.I.

La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les modes et méthodes suivis pour l'établissement de ces comptes sont identiques à ceux suivis pour l'établissement des comptes des périodes précédentes et conformes au P C G. ainsi qu'au plan comptable professionnel de l'industrie pétrolière, compte tenu des spécificités de la SAGESS.

La SAGESS n'est pas soumise à l'obligation de publication de ses comptes sous forme IAS / IFRS, car ne publiant pas de comptes consolidés.

La construction de lignes basse teneur en soufre, prévue dans les contrats passés en 2003 avec GEOSEL, a été finalisée en 2005. Ces installations sont propriétés de GEOSEL. SAGESS a pris 50% de cet investissement à sa charge et bénéficie d'un droit d'usage en contrepartie. Le montant correspondant (1.1 M€) a été comptabilisé en immobilisations incorporelles et est amorti sur 15 ans en linéaire.

Les dépenses du projet PSM ont été capitalisées à compter du 1er mai 2005, ces immobilisations étant organisées en composants au sens des nouvelles dispositions légales comptables. Les immobilisations ont été mises en service et les amortissements pratiqués à compter de la mise en service industrielle du pipeline début novembre 2007. Les travaux résiduels qui ont eu lieu postérieurement ont été comptabilisés en "Immobilisations en cours", puis mis en service au fur et à mesure de la réception des factures correspondantes.

### IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations ont été évaluées à leur coût d'acquisition ou coût de production.

L'amortissement économique est calculé selon la méthode linéaire sur les durées normalement admises pour notre activité.

Pipeline .....	20 ans
Génie civil, bâtiments, constructions.....	10 à 15 ans
Aménagements des terrains .....	10 ans
Aménagements constructions.....	10 ans
Installations techniques, matériel et outillage industriel ....	10 ans
Installations agencements .....	10 ans
Mobilier de bureau .....	10 ans
Matériel de bureau et Informatique .....	3 à 5 ans
Automatisme.....	5 ans
Logiciels.....	1 an

## IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Ce poste est constitué par des dépôts de garantie et par des contributions aux financements de travaux en dépôts.

### Stocks

Les stocks détenus par la SAGESS sont destinés à couvrir une partie de l'obligation légale de stocks stratégiques qui incombe aux opérateurs pétroliers.

Ces stocks ne peuvent être vendus que sur injonction gouvernementale ou sur demande du CPSSP.

Conformément à la Loi 92.1443 et à l'Art. 1655 quater du C. G. I., les stocks sont évalués et comptabilisés à leur coût d'acquisition, incrémenté des frais de mise en place jusqu'aux lieux de stockage définitifs.

Selon la loi et l'article ci-dessus, les stocks ne peuvent pas être vendus à perte. En cas de vente, si le prix de marché est inférieur au coût comptable, le CPSSP doit compenser la différence. Aussi il n'y a pas lieu de déprécier le stock lorsque le prix de marché est inférieur à son coût comptable.

## IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS AU 31 DECEMBRE 2009

(En Euros)	Valeur Brute à l'ouverture de la période	Augmentations de la période	Diminutions de la période	Valeur Brute à la clôture de la période
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	2 895 406	398 644		3 294 050
Logiciels et droits d'usage	2 895 406	398 644		3 294 050
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	120 472 305	771 282	157 035	121 086 553
Terrains et aménagements	496 321	80 506		576 826
Constructions s/sol propre	153 743			153 743
Aménagements constructions	62 259			62 259
Installations techniques, matériel et outillage industriel	119 039 497	322 280	1 620	119 360 157
Installations agencements	140 225	1 343		141 567
Mobilier de bureau	97 812			97 812
Matériel de bureau et Informatique	96 688	593		97 281
Immobilisations en cours	385 762	366 561	155 415	596 908
Acomptes versés sur commandes				
<b>IMMOBILISATION FINANCIÈRES</b>	1 720 703	4 538	747 313	977 929
Dépôts et Cautionnements	51 315	4 538		55 853
Financement travaux en dépôts	1 669 388		747 313	922 075
<b>TOTAL</b>	<b>125 088 415</b>	<b>1 174 465</b>	<b>904 347</b>	<b>125 358 532</b>

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS AU 31 DECEMBRE 2009

(En Euros)	Amortissements à l'ouverture de la période	Dotations de la période	Diminutions de la période	Amortissements à la clôture de la période
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	455 789	374 961		830 750
Logiciels et droits d'usage	455 789	374 961		830 750
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	11 984 057	8 049 912	174	20 033 795
Terrains et aménagements	15 525	154		15 679
Constructions s/sol propre	124 570	12 545		137 115
Aménagements constructions	32 561	6 175		38 736
Installations techniques, matériel et outillage industriel	11 649 982	7 998 840	174	19 648 648
Installations agencements	23 923	14 023		37 945
Mobilier de bureau	53 618	6 100		59 718
Matériel de bureau et Informatique	83 878	12 076		95 954
<b>IMMOBILISATION FINANCIÈRES</b>				
Dépôts et Cautionnements				
<b>TOTAL</b>	<b>12 439 846</b>	<b>8 424 873</b>	<b>174</b>	<b>20 864 545</b>

Les immobilisations sont amorties sur une base linéaire

## IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

(En Euros)

Contributions au financements de travaux par des loyers payés d'avance		Remboursements à travers des réductions de loyers		
Dépôts concernés	Montant des travaux financés	Montant restant à rembourser au 31 Dec 2008	Remboursement 2009	Montant restant à rembourser au 31 Décembre 2009
Chalon	859 857	135 258	115 936	19 322
Chalon 2	1 800 000	939 130	313 044	626 086
<b>TOTAL</b>	<b>2 659 857</b>	<b>1 074 388</b>	<b>428 979</b>	<b>645 409</b>

Les loyers payés d'avance par SAGESS contribuent au financement de travaux dans plusieurs dépôts, et sont compensés par une réduction du loyer de stockage sur la durée du contrat.

(En Euros)

Autres contributions au financement de travaux		Imputations		
Dépôts concernés	Montant des travaux financés	Montant restant à imputer au 31 Dec 2008	Imputation 2009	Montant restant à imputer au 31 Décembre 2009
Raffinerie Port Jerome	900 000	180 000	180 000	
Clairoix	830 000	415 000	138 333	276 667
<b>TOTAL</b>	<b>1 730 000</b>	<b>595 000</b>	<b>318 333</b>	<b>276 667</b>

Ces autres contributions au financement correspondent à des travaux dans plusieurs dépôts dont le coût est réparti sur plusieurs années.

<b>TOTAL des financements de travaux</b>	<b>4 389 857</b>	<b>1 669 389</b>	<b>747 313</b>	<b>922 076</b>
--	------------------	------------------	----------------	----------------

## STOCKS

(au 31 décembre 2009)

La variation de la valeur des stocks entre le 31 décembre 2008 et le 31 décembre 2009 enregistre les achats et les coûts de mises en place des produits effectués pendant la période, ajustés des pertes et freintes de transport et de stockage.

Valeur comptable hors stocks prêtés :

ESSENCES .....	170 316 467 €	pour	1 159 863 M <sup>3</sup>
GO/FOD .....	1 462 851 686 €	pour	7 402 755 M <sup>3</sup>
CARBUREACTEUR .....	172 843 969 €	pour	855 888 M <sup>3</sup>
PETROLE BRUT .....	762 282 933 €	pour	4 413 273 M <sup>3</sup>
<b>Total .....</b>	<b>2 568 295 055 €</b>		<b>13 831 779 M<sup>3</sup></b>

Valeur comptable des stocks prêtés (1)

<b>Total .....</b>	<b>2 568 295 055 €</b>		<b>13 831 779 M<sup>3</sup></b>
--------------------	------------------------	--	---------------------------------

A titre d'information, sur la base des prix moyens de décembre 2009, on observe une plus-value latente sur stocks de 1,7 G€ environ, sous l'effet de prix en décembre 2009 qui restent sensiblement plus élevés que le prix moyen d'acquisition des stocks de la SAGESS.

ESSENCES .....	409 043 630 €
GO/FOD .....	2 242 782 702 €
CARBUREACTEUR .....	312 960 331 €
PETROLE BRUT .....	1 356 480 922 €
<b>Total .....</b>	<b>4 321 267 585 €</b>

**Ecart vs valeur comptable .....** **1 752 972 530 €**

(1) : Valorisation des volumes de produits prêtés sur la base de la valeur comptable en stocks (coût d'acquisition).

## PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS A RECEVOIR	(En Euros)	Poste de rattachement
néant		
<b>TOTAL</b>		

## CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	(En Euros)
Charges Financières	356 507
Charges d'exploitation	119 202
<b>TOTAL</b>	<b>475 709</b>

Les charges constatées d'avance sont principalement constituées par la part des intérêts précomptés sur les billets de trésorerie.

## CHARGES À RÉPARTIR

	(En Euros)			
	Valeur au 31 Dec 2008	Augmentation de la période - Emission de nouvel emprunt	Diminution de la période - Amortissement	Valeur au 31 Déc 2009
Prime d'émission	16 443 354		2 201 901	14 241 453
<b>TOTAL</b>	<b>16 443 354</b>		<b>2 201 901</b>	<b>14 241 453</b>

Les primes d'émission des emprunts obligataires sont amorties linéairement sur la durée des emprunts. Voir Note "Engagements hors bilan".

## PROVISIONS POUR CHARGES

	(En Euros)			
	Valeur brute au 31 Dec 2008	Augmentation de la période	Diminution de la période	Valeur brute au 31 Déc 2009
Passage décennal d'un racleur instrumenté dans le PSM	81 670	70 000		151 670
<b>TOTAL</b>	<b>81 670</b>	<b>70 000</b>		<b>151 670</b>

## CHARGES A PAYER

CHARGES A PAYER	(En Euros)	Poste de rattachement
Emprunts obligataires	13 531 461	Emprunts et dettes auprès Ets de crédit
Fournisseurs et comptes rattachés	17 972 661	Dettes fournisseurs (exploitation et immobilisations)
Dettes fiscales et sociales	477 284	Dettes fiscales et sociales
<b>TOTAL</b>	<b>31 981 406</b>	

Ce tableau indique par poste de rattachement, les factures non parvenues au 31 décembre 2009 ainsi que les provisions estimées à cette date.

## PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	(En Euros)
Produits d'exploitation constatés d'avance	
Produits financiers constatés d'avance	14 050 472
<b>TOTAL</b>	<b>14 050 472</b>

Les produits financiers constatés d'avance correspondent aux soultes versées par les banques dans le cadre des opérations de swap de taux d'intérêt mises en place au moment des émissions obligataires. Voir note "Engagements hors bilan".

## ECHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

CREANCES	Degré de liquidité de l'actif		
	Montant Brut	Echéance	
		Moins d'un an	Plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé</b>	<b>977 929</b>	<b>567 313</b>	<b>410 617</b>
Contributions au financement travaux dépôts	922 076	567 313	354 763
Autres créances	55 853		55 853
<b>Créances de l'actif circulant</b>	<b>33 040 183</b>	<b>23 019 329</b>	<b>10 020 854</b>
Créances clients et comptes rattachés	20 386 083	20 386 083	
Autres créances	12 178 392	2 157 537	10 020 854
Personnel et comptes rattachés	700	700	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Etat- Taxe sur la valeur ajoutée	448 210	448 210	
Etat - Litige Taxe Professionnelle	10 020 854		10 020 854
Etat - Précompte	96 243	96 243	
Produits à recevoir			
Dommages et autres (projet PSM) à recouvrer	1 612 384	1 612 384	
Autres			
Charges constatées d'avance	475 709	475 709	
<b>TOTAL</b>	<b>34 018 113</b>	<b>23 586 642</b>	<b>10 431 471</b>

DETTES	Degré d'exigibilité du Passif			
	Montant Brut	Echéance		
		Moins d'1 an	Plus d'1 an	Plus de 5 ans
<b>Dettes financières</b>	<b>2 674 092 686</b>	<b>873 639 395</b>	<b>764 473 684</b>	<b>1 035 979 607</b>
Emprunts obligataires	1 739 473 684		764 473 684	975 000 000
Emprunts et Dettes auprès Ets Crédit	13 639 395	13 639 395		
A 2 ans maximum à l'origine	107 934	107 934		
A plus de 2 ans à l'origine				
Intérêts des emprunts	13 531 461	13 531 461		
Emprunts et dettes financières divers	920 979 607	860 000 000		60 979 607
<b>Dettes diverses</b>	<b>21 523 892</b>	<b>21 523 892</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 289 838	20 289 838		
Dettes fournisseurs d'immobilisations	576 266	576 266		
Dettes fiscales et sociales	584 606	584 606		
Autres dettes	73 183	73 183		
<b>Produits constatés d'avance</b>	<b>14 050 472</b>	<b>2 179 734</b>	<b>8 418 302</b>	<b>3 452 437</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 709 667 051</b>	<b>897 343 021</b>	<b>772 891 986</b>	<b>1 039 432 044</b>

<b>Emprunts et dettes auprès Ets Crédit (En Euros)</b>	<b>13 639 395</b>
Position créditrice banques	107 934
Lignes de crédit bancaires	
Intérêts des emprunts	13 531 461

<b>Emprunts et dettes financières diverses (En Euros)</b>	<b>920 979 607</b>
Billets de trésorerie	860 000 000
Prêt CPSSP (*)	60 979 607

(\*) L'avance des actionnaires a été, depuis l'année 1994, à son niveau maximum, statutaire et fiscal, de 61 millions d'euros et elle est subordonnée contractuellement aux emprunts réalisés auprès des banques. Par décisions des Conseils d'Administration du CPSSP et de la SAGESS, cette avance a été remboursée aux actionnaires progressivement chaque année depuis le 29 décembre 2001. Il lui a été substitué progressivement un prêt du CPSSP à la SAGESS (contrat de prêt du CPSSP de 61 M€ en date du 22 juin 2001), prêt également subordonné par rapport aux emprunts réalisés par la SAGESS. Cette substitution s'est terminée dans le courant du premier semestre 2007, portant ainsi le prêt du CPSSP à son montant contractuel de 61 M€.

Les avances des actionnaires et le prêt du CPSSP sont à taux nul.

La quasi totalité des emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit sont à taux variable.

## **VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT (DISPONIBILITES)**

Les valeurs mobilières de placements sont comptabilisées à leur prix d'achat et gérées selon la méthode FIFO.

Les excédents de trésorerie placés s'expliquent essentiellement par des délais de facturation des changements de spécifications réalisés en 2008.

## **PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS**

### **C F P N**

SAGESS avait, depuis 1989, un litige avec la société CFPN, chez qui SAGESS stockait des produits, produits que CFPN avait néanmoins donnés en gage à une banque. La banque a, de son côté, introduit des recours, réclamant la valeur de ces mêmes produits au titre de son gage. Par décision de justice, SAGESS avait été autorisée à retirer ces produits et les avait stockés dans un autre dépôt. Un arrêt de la Cour d'appel de Douai a fini par être rendu en décembre 2004, en faveur de la banque. Un pourvoi en Cassation a été déposé par SAGESS en juillet 2005, et un arrêt, défavorable à SAGESS, rendu en septembre 2006.

L'arrêt de décembre 2004 avait été exécuté (règlement de 3 M€), et la provision figurant précédemment au passif (provision pour risques) reprise en 2005, sans influence matérielle donc sur le compte de résultat 2005. L'arrêt 2006 de la Cour de Cassation, clôturant cette affaire, a été également sans influence sur le compte de résultat 2006 et les suivants.

Ce processus avait mis en suspens des procédures pénales à l'encontre du dirigeant de CFPN (abus de confiance). L'arrêt de la Cour de Cassation ayant été rendu et le préjudice établi précisément, ces procédures ont été réactivées devant le tribunal correctionnel de Douai, qui a condamné, en juin 2008, le dirigeant de CFPN à payer à la SAGESS la somme de 3 M€. Cette condamnation a été confirmée par la Cour d'appel de Douai le 6 mars 2009. Le dirigeant de CFPN a régularisé le 15 mai 2009 un pourvoi en Cassation. En parallèle, la SAGESS avait effectué, suite au jugement de juin 2008, un certain nombre de saisies conservatoires et s'est engagée, suite à l'arrêt de la Cour d'appel de Douai du 6 mars 2009, dans la voie d'un recouvrement par voie judiciaire de sa créance.

Par prudence, cette créance n'est pas reconnue en comptabilité.

### **Taxe professionnelle - Contrôle fiscal**

La SAGESS a fait l'objet de notifications de redressement concernant la taxe professionnelle des années 1999 à 2002 incluse, pour un montant total de 3.0 M€ (redressement pour 2.4 M€, intérêts de retard pour 0.4 M€ et pénalités pour 0.2 M€). Ces redressements ont été mis en recouvrement dans le courant de l'année 2004 et réglés.

Tout en maintenant la même position, mais pour éviter de subir, dans une hypothèse défavorable, des intérêts de retard et des pénalités, les modalités de déclaration et de règlement ont été modifiées à compter de l'exercice 2003. Les déclarations et les règlements à l'Administration se font sur la base demandée par l'Administration, avec réclamation concomitante des sommes que la SAGESS a réglées mais estime non dues.

Ces redressements, et ces bases de calcul, continuent d'être contestés par la SAGESS, et faute d'accord avec l'Administration fiscale, des procédures sont en cours.

Un jugement favorable à la position de la SAGESS a été rendu par le tribunal administratif de Poitiers le 24 août 2006, puis un second, allant dans le même sens, le 22 mars 2007, pour deux des procédures ouvertes tant auprès de ce tribunal que d'autres.

En fin d'année 2008, le tribunal administratif de Poitiers a rendu un nouveau jugement lors du traitement d'autres procédures qui étaient en cours. Ce jugement, défavorable à la SAGESS, est complètement à l'opposé des jugements d'août 2006 et mars 2007 rendus précédemment par ce même tribunal, et s'aligne sur la position prise par la Cour d'appel de Bordeaux. La SAGESS a fait appel.

Une somme égale aux montants redressés (1999-2002) et aux montants déclarés les périodes suivantes sur les bases de l'Administration, soit 9.1 M€ au total, est comptabilisée en créance sur l'Administration en cohérence avec notre estimation de la probabilité de succès de la procédure en cours. Toutefois, du fait de l'arrêt de la Cour d'appel de Bordeaux et par mesure de prudence, cette créance est provisionnée intégralement depuis le premier semestre 2008. Elle s'élève à 10.0 M€ à fin décembre 2009.

### **Risques liés au projet PSM**

En conclusion d'une revue détaillée de chaque litige en cours ou potentiel, il a été décidé, pour les raisons développées ci-après, qu'il n'était pas opportun de passer une provision pour risques, ni, par prudence de constater des produits à recevoir, lorsque la SAGESS cherche à recouvrer des sommes qu'elle estime lui être dues.

En matière domaniale, il n'y a plus de litiges en cours. Quelques risques (réclamations notamment) pourraient se matérialiser en 2010 pour un montant estimé de 0.3 M€ environ.

Constatant que le déroulement d'un chantier continuait, malgré des rappels et mises en demeure, d'être défaillant en matière de sécurité des biens et des personnes, la SAGESS a pris la décision de réduire l'ampleur du marché passé avec l'entreprise concernée. Cette dernière a estimé son manque à gagner à la somme de 5.3 M€. Inversement, la SAGESS a porté en justice une réclamation (d'un montant supérieur à celui demandé par la partie adverse) visant à être remboursée, conformément aux dispositions contractuelles, des conséquences engendrées par ce changement d'organisation. Un jugement a été rendu le 3 juin 2009 par le tribunal de commerce de Nanterre en faveur de SAGESS, condamnant l'entreprise concernée à 2.9 M€ de dommages et intérêts. Cette dernière a fait appel le 30 juin 2009. Comme pour les périodes précédentes, aucun produit à recevoir et aucune provision pour risques n'ont été comptabilisés au titre de ce litige.

Conformément aux dispositions contractuelles, des intérêts de retard ont été facturés par la SAGESS. La SAGESS a également répercuté à une entreprise tierce les surcoûts de chantier encourus et liés au retard pris par cette entreprise dans la libération des terrains sur lesquels les travaux SAGESS devaient se dérouler. Ce litige a été porté en justice en avril 2008 et aucun jugement n'a encore été rendu. Par prudence, les créances résultantes ont été provisionnées à 100 %, même si leur recouvrement continuera d'être activement poursuivi.

Dans le cas défavorable où tout ou partie de ces risques se matérialiserait, les charges afférentes seront alors transférées au CPSSP comme les autres coûts de fonctionnement de la SAGESS, conformément à la convention en place entre les deux entités

### **AUTRES CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS**

Les charges exceptionnelles sont constituées de la dotation de la période concernant le litige de taxe professionnelle (878K€), de frais réglés dans le cadre des litiges en cours (130K€) et de régularisations sur exercices antérieurs (29K€).

### **ENGAGEMENTS HORS BILAN**

#### **CAUTIONS DOUANE**

Cautions bancaires au profit de l'Administration des douanes pour l'année 2010 20 000 000 €

#### **ENGAGEMENTS DE LOCATION**

Engagement locations longue durée 6 756 €

### **ENTREPOSAGE À MANOSQUE**

Dans le cadre de son contrat d'entreposage de produits pétroliers dans les cavernes de sel chez GEOSSEL-MANOSQUE, conclu pour une durée de 30 ans, la SAGESS s'est engagée à payer, sauf en période de crise pétrolière, et sous réserve de certaines conditions d'exploitation, un forfait plancher d'entreposage. Ce forfait a été fixé à 24.0 M€ pour 2004, 24.5 M€ pour 2005, 26.5 M€ pour 2006, 27.7 M€ pour les années 2007 à 2011. Des dispositions prévoient qu'ensuite ce forfait pourra être réduit chaque année.

## PIPELINE SAGESS MANOSQUE

Dans le cadre du projet de construction du Pipeline Sagess Manosque, et suite aux Conseils respectifs de juin 2003, le CPSSP a confirmé son engagement de couvrir également l'ensemble des frais relatifs à ce pipeline au travers de la redevance prévue à l'alinéa II de l'article 3 de la loi 92-1443 ; inversement la SAGESS s'est engagée, si l'Etat le demande, à céder ce pipeline et ses installations associées au CPSSP à leur valeur nette comptable au moment de la cession, le CPSSP reprenant dans le même temps l'ensemble des obligations associées à ces équipements.

## EMISSIONS OBLIGATAIRES ET SWAPS

Les émissions obligataires ont toutes été accompagnées de la mise en place d'une opération simultanée de swap de taux d'intérêt (taux fixe contre taux variable basé sur l'Euribor 3 mois).

Dans le cadre de ces opérations, une soule a été reçue des banques, correspondant pour les émissions 2001 et 2003 à la différence entre le nominal et le prix d'émission. Pour les émissions 2004 et 2006, la soule reçue couvre en sus les commissions bancaires. Ces soultes sont comptabilisées en produits financiers constatés d'avance et amorties sur la durée de vie des emprunts (égale à la durée de vie des opérations de swap). Pour ces deux dernières opérations, et en cohérence avec la pratique des années antérieures, les commissions bancaires sont passées en charges dans l'année d'émission.

La SAGESS n'a pas émis de nouveaux emprunts au cours de l'exercice 2009.

Emission	Échéance	Taux (%)	Montant obligations	Montant swappé
Avril 2001	27 avril 2011	5,250	300	300
Février 2003	25 février 2013	4,250	300	150
Novembre 2004	9 février 2015	4,000	350	175
Juin 2006	20 octobre 2016	4,000	350	350
Octobre 2008	20 octobre 2016	4,000	275	275
Novembre 2008 (**)	22 mars 2012	2,375	164	164

(\*\*) Cette opération est une émission obligataire de 250 M de Francs Suisses, émise au taux de 2,375% et à échéance au 22 mars 2012. Conformément à la politique financière et à la décision du Conseil d'administration du 14 octobre 2008, cette opération a été swappée intégralement à l'émission pour revenir à la fois en Euros (élimination du risque de change) et en taux variable (base Euribor 3 mois).

## CRÉDITS BANCAIRES

### Lignes de back up au programme de billets de trésorerie

Négocié	250 000 000 €
Engagé	250 000 000 €
Utilisé	€
Disponible	250 000 000 €

### Lignes de crédit bancaire

Négocié	340 000 000 €
Engagé	340 000 000 €
Utilisé	€
Disponible	340 000 000 €

## CHARGES DE CARACTÈRE SOMPTUAIRE

N E A N T.

## AVANCES ET CRÉDITS ALLOUÉS AUX DIRIGEANTS

N E A N T.

## RÉMUNÉRATION AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Comme pour les exercices précédents, il n'a pas été alloué de rémunération aux membres du Conseil d'Administration.

L'actuel Président-directeur général est détaché depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2010 et sa société d'appartenance (TOTAL SA) a facturé à ce titre 103 332 € HT. Le Président-directeur général précédent était également détaché par TOTAL, qui avait facturé à ce titre 226 200 € HT pour la période concernée.

## INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE ET VERSEMENTS ASSIMILES

Conformément à l'article L123-13 alinéa 3 du Code de commerce, aucune provision n'est comptabilisée car le montant n'est pas significatif.

## VENTILATION DE L'EFFECTIF AU 31 DECEMBRE 2009

Personnel salarié	7	
dont à temps complet		7
Personnel détaché	7	
dont à temps complet		7

## DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION

Le total des heures acquises par les salariés s'élève à 524 heures.

## CAPITAL

Le capital est composé de 15 000 actions au nominal de 16 € dont 14 999 ouvrant droit à dividende, le Président renonçant au dividende de son action.

## TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

### 1 - RESULTATS DE L'EXERCICE

	31 Dec 2009	31 Dec 2008
Résultat comptable	K€ 5	19
	€/ action 0	1
Variation des capitaux propres	K€ (3)	2
	€/ action NA	0
Dividende proposé	K€ NA	NA
	€/ action NA	NA
Nombre d'actions	15 000	15 000

Les chiffres négatifs sont indiqués entre parenthèses

## 2 - TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Milliers d'Euros
	<b>2009</b>
<b>A</b>	
1 Capitaux propres à la clôture 2008 avant affectations	287
2 Affectation du résultat à la situation nette par l'AGO	(22)
3 Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice 2009	265
<b>B</b> Apports reçus avec effet rétroactif à l'ouverture de l'exercice 2008	
1 Variation du capital	
2 Variation des autres postes	
<b>C</b> (=A3+B) Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	265
<b>D</b> Variations en cours d'exercice	
1 Variation du capital	
2 Variation des primes, réserves, report à nouveau	
3 Variation des "provisions" relevant des capitaux propres	
4 Contreparties des réévaluations	
5 Variation des provisions règlementées et subventions d'équipement	
6 Autres variations	
<b>E</b> <b>Capitaux propres au bilan au 31 Déc 2009 (=C+D)</b>	265
<b>F</b> VARIATION TOTALE DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE (=E-C)	
<b>G</b> Dont : variations dues à des modifications de structure au cours de l'exercice	
<b>H</b> VARIATION TOTALE DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE HORS OPERATIONS DE STRUCTURE (F-G)	

Les chiffres négatifs sont indiqués entre parenthèses

## DÉTERMINATION DE LA CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT DE L'ANNÉE 2009

	Euros
Excédent brut d'exploitation	56 973 975
Transferts/reprise de charges (exploitation)	
+ Autres produits d'exploitation	
- Autres charges d'exploitation	
+/- Quote-part de résultats sur opérations faites en commun	
+ Produits financiers	2 576 961
- Charges financières	(47 824 635)
+ Produits exceptionnels	1 620
- Charges exceptionnelles	(160 536)
- Participation des salariés aux fruits de l'expansion	
- Impôts sur les bénéfices	
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>11 567 384</b>

Les chiffres négatifs sont indiqués entre parenthèses

## TABLEAU DE FINANCEMENT

(En milliers d'Euros)	2009	2008
<b>Besoin de financement long terme</b>	<b>(60 704)</b>	<b>(177 855)</b>
Investissements	(270)	803
Stocks	(60 412)	(178 448)
Dividende et précompte	(22)	(210)
<b>Ressources / (besoin) exploitation</b>	<b>32 616</b>	<b>6 733</b>
Autofinancement	11 567	18 476
Variation actif circulant	44 600	(5 364)
Variation passif circulant	(23 551)	(6 379)
<b>Ressource / (Besoin) net</b>	<b>(28 088)</b>	<b>(171 122)</b>
<b>Financement</b>	<b>28 088</b>	<b>171 123</b>
Dettes financières	15 488	181 382
Variation liquidités	12 600	(10 259)

Les chiffres négatifs sont indiqués entre parenthèses

## Annexe 5

**Résultat (et autres éléments caractéristiques) de la société  
au cours des cinq derniers exercices**

NATURE DES INDICATIONS	Euros				
	2009	2008	2007	2006	2005
<b>1. Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social .....	240 000	240 000	240 000	240 000	240 000
Nombre d'actions ordinaires existantes.....	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000
Nombres des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes .....	0	0	0	0	0
Nombre maximal d'actions futures à créer :	0	0	0	0	0
Par conversion d'obligations.....	0	0	0	0	0
Par exercice de droits de souscription.....	0	0	0	0	0
<b>2. Opérations et résultats de l'exercice</b>					
Produits d'exploitation.....	241 645 467	333 344 336	280 403 126	219 780 578	179 746 542
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions .....	11 567 384	18 476 081	2 035 333	1 324 196	1 339 130
Impôt sur les bénéfices.....					
Participation des salariés due au titre de l'exercice.....					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions.....	5 293	19 450	211 875	562 851	707 964
Résultat distribué.....	5 999,60	22 499	209 986	569 962	704 953
<b>3. Résultat par action</b>					
Résultat avant impôts, participation des salariés, mais avant dotation aux amorts et provisions .....	771	1 232	136	88	89
Résultat après impôts, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions.....	0,35	1	14	38	47
Dividende net distribué à chaque action.....	0,4	1,5	14	38	47
<b>4. Personnel</b>					
Effectif moyen pendant l'exercice .....	14	12	15	14	12
Montant de la masse salariale de l'exercice.....	555 408	518 723	613 179	473 343	525 443
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales, etc.) .....	297 444	269 554	250 385	255 856	259 805

---

**Rapports des Commissaires aux comptes**

---

Rapport général

Rapport établi en application du dernier alinéa de l'article  
L.225-235 du Code de commerce

Rapport spécial

# Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

## Société Anonyme de Gestion de Stocks de Sécurité SAGESS

Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société SAGESS, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **1 Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note « Taxe professionnelle - Contrôle fiscal » page 6 de l'annexe, relatif au litige concernant la taxe professionnelle.

## **2 Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Le stock de produits pétroliers constitue le principal actif de la société. Les modalités d'évaluation de ce stock sont précisément décrites dans la note « Stocks » en page 1 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis, nous avons vérifié la correcte application de ces modalités d'évaluation, notamment au regard de la loi 92-1443 et de l'article 1655 quater du Code général des impôts.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### 3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

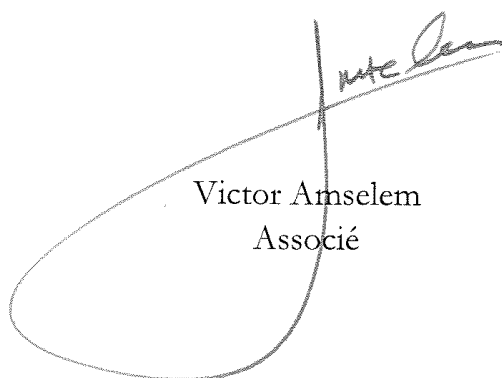
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris et Paris-La-Défense, le 02 avril 2010


Les Commissaires aux Comptes

**Grant Thornton**  
Membre français de  
**Grant Thornton International**

**Ernst & Young Audit**



Victor Anselem  
Associé



François Carrega  
Associé

# Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du Conseil d'administration de la société SAGESS

## Société Anonyme de Gestion de Stocks de Sécurité SAGESS

Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société SAGESS et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

**Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

**Autres informations**

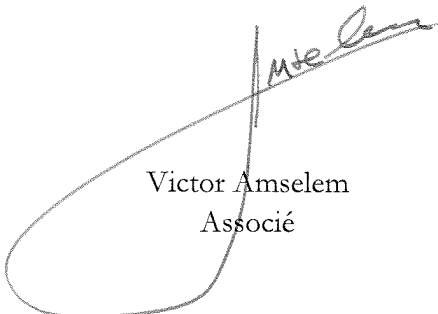
Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris et Paris-La Défense, le 2 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes

**Grant Thornton**  
**Membre français de**  
**Grant Thornton International**

**Ernst & Young Audit**



Victor Amselem  
Associé



François Carrega  
Associé

GRANT THORNTON  
Membre français de Grant Thornton International  
100, rue de Courcelles  
75849 Paris Cedex 17  
S.A. au capital de € 2.297.184

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Paris

ERNST & YOUNG Audit  
Faubourg de l'Arche  
11, allée de l'Arche  
92037 Paris-La Défense Cedex  
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

## **Société Anonyme de Gestion de Stocks de Sécurité SAGESS**

Exercice clos le 31 décembre 2009

### **Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées**

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

#### **Conventions autorisées au cours de l'exercice**

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

#### **1. Avec la société Geosel**

##### ***Administrateurs concernés***

Les sociétés Total Raffinage Marketing et Sociétés des Pétroles Shell.

##### ***a. Nature et objet***

Convention sur les travaux de réaffectation des cavités dans le cadre du contrat d'entreposage à Manosque (Alpes-de-Haute-Provence).

### **Modalités**

Votre conseil d'administration du 17 septembre 2009 a autorisé votre société à contribuer aux travaux réalisés par la société Geosel de réaffectation en pétrole brut d'une cavité (EO), initialement prévue en GOM. Ces travaux ont permis de stocker le pétrole brut acheté fin 2008. Le coût global s'élève à € 360.000 hors taxes. Un accord a été trouvé avec Geosel pour partager ce montant forfaitaire de façon égalitaire entre les deux parties.

Au cours de l'exercice 2009, la totalité de ces coûts (€ 180.000 hors taxes) ont été payés pour ces travaux de réaffectation des cavités.

#### **b. Nature et objet**

Convention de la mise à disposition de 300 km<sup>3</sup> de cavités jusqu'en 2013 à Manosque.

### **Modalités**

Votre conseil d'administration du 17 septembre 2009 a autorisé à votre société à contribuer pour la mise à disposition de 300 km<sup>3</sup> de cavités jusqu'en 2013 (signature de contrat en 2010) sur le site de Manosque. Les frais engagés par votre société seront en fonction de la capacité de la mise à disposition des cavités.

Aucun paiement n'a été effectué au cours de l'exercice concerné.

## **2. Avec les sociétés Agip France, BP France, Carfuel, Esso SAF, Etablissements Lagarde, Petrovex, Société des Pétroles Shell, Siplec, Total Raffinage Marketing**

### **Nature et objet**

Contrats cadres d'échanges.

### **Modalités**

Votre conseil d'administration du 17 septembre 2009 a autorisé le contrat-cadre en matière d'échanges de produits SAGESS avec les sociétés concernées.

### **Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice**

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

## **1. Avec la société Raffinerie du Midi**

### **Administrateurs concernés**

Les sociétés Esso SAF, Total Raffinage Marketing et Société des Pétroles Shell.

### **Nature et objet**

Contribution financière complémentaire aux travaux de mise en conformité d'un dépôt à Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire).

### **Modalités**

Votre conseil d'administration du 21 juin 2001 a autorisé votre société à contribuer au financement des coûts de mise en conformité d'un dépôt situé à Chalon-sur-Saône pour un montant initial de € 859.857 hors taxes. Votre conseil d'administration du 21 mars 2006 a accordé une contribution complémentaire au financement de ces coûts de mise en conformité pour un montant de € 1.800.000 hors taxes, prolongeant également de deux ans la durée du financement initial. Le financement est assuré par votre société au moyen d'un prêt amortissable sur la base d'un taux de rémunération égal à la moitié du taux de base. Le remboursement s'effectue à votre société durant la même période par imputation sur les loyers.

Les remboursements effectués au cours de l'exercice 2009 s'élèvent respectivement à € 115.936 hors taxes et € 313.044 hors taxes, portant le capital restant dû à respectivement € 19.322 et hors taxes € 626.086 hors taxes.

## **2. Avec la société Esso SAF**

### ***Nature et objet***

Convention de financement de travaux pour le stockage de 30.000 m<sup>3</sup> de carburéacteur au dépôt de la société Esso de Port-Jérôme (Seine-Maritime).

### **Modalités**

Lors de sa séance du 17 septembre 2003, votre conseil d'administration a autorisé la participation de votre société au financement sur cinq ans à hauteur de € 900.000 hors taxes de travaux afin de pouvoir stocker 30.000 m<sup>3</sup> de carburéacteur dans le dépôt de la société Esso à Port-Jérôme.

Le montant des remboursements effectués au cours du présent exercice s'élève à € 180.000 hors taxes, la totalité du capital est ainsi soldée.

## **3. Avec la société Picoty**

### ***Nature et objet***

Exploitation du dépôt sur le site Chasseneuil (Vienne).

### **Modalités**

Votre conseil d'administration du 10 juin 2005 a autorisé votre société à contribuer à l'exploitation du dépôt de Chasseneuil pour une durée de huit ans entre le 1<sup>er</sup> janvier 2006 et le 31 décembre 2013. En contrepartie des engagements pris par la société Picoty dans le cadre de ce projet, votre société s'engage à prendre à sa charge l'ensemble de leurs frais engagés au titre de ce contrat.

Les remboursements effectués au cours de l'exercice 2009 s'élèvent à € 1.365.993.

#### **4. Avec la société Total Raffinage Marketing**

##### *Administrateurs concernés*

La société Total Raffinage Marketing est représentée par M. Thomas Waymel.

##### *a. Nature et objet*

Convention de test de vieillissement des bios fuels.

##### *Modalités*

Votre conseil d'administration du 18 décembre 2008 a autorisé votre société à prendre part à la convention établie avec les entités Total Raffinage Marketing, Institut Français du Pétrole, ministère de la Défense (Service des Essences des Armées) et Diester Industries dont l'objet est d'assurer une coopération entre ces différentes entités en vue de la réalisation d'une étude ayant pour objectif d'étudier la stabilité des gazoles contenant des esters méthyliques d'acides gras (EMAG), pour une durée de trois ans en totalité (du décembre 2008 au février 2012).

En contrepartie des engagements pris par Total et l'IFP dans le cadre de ce projet, votre société s'engage à prendre à sa charge l'ensemble de leurs frais engagés au titre de ce projet.

Les frais engagés durant l'exercice 2009 sont de € 106.500 hors taxes.

##### *b. Nature et objet*

Contribution financière aux travaux de mise en conformité d'un dépôt à Clairoix (Oise).

##### *Modalités*

En sa séance du 21 juin 2005, votre conseil d'administration a autorisé la contribution au financement à hauteur de € 830.000 hors taxes pour la mise en conformité d'un dépôt situé à Clairoix. Le financement est réalisé par votre société au moyen d'un prêt amortissable sur cinq ans à un taux égal au taux de base. Le remboursement s'effectue à votre société au cours de la même période par imputation sur les loyers.

Au titre de l'exercice 2009, un montant de € 138.333 hors taxes a été remboursé, portant le capital restant dû à la somme de € 276.667 hors taxes.

#### **5. Avec la société Geostock**

##### *Administrateurs concernés*

Les sociétés Total Raffinage Marketing et BP France.

##### *a. Nature et objet*

Cette convention intervient dans le cadre du projet global PSM (Pipeline Sud Manosque) qui concerne la construction par votre société d'un pipeline reliant le site de stockage de Manosque (Alpes-de-Haute-Provence) aux installations pétrolières de La Fenouillère (Bouches-du-Rhône).

### **Modalités**

En sa séance du 22 mars 2005, votre conseil d'administration a autorisé la signature de deux contrats de maîtrise d'œuvre. L'un - incluant Sofresid - concerne la construction des lignes d'un montant de € 3.499.000 hors taxes et l'autre concerne la maîtrise d'œuvre des cinq stations prévues d'un montant de € 1.269.000 hors taxes. Ces deux conventions prendront fin lorsque les travaux seront terminés.

Au titre de l'exercice 2009, la facturation s'est élevée à € 33.925 hors taxes pour la ligne de € 3.499.000 hors taxes. Les travaux sur la ligne de € 1.269.000 hors taxes étant finalisés, aucun paiement n'a été effectué par votre société au cours de l'exercice.

La mise en service du pipeline ayant été réalisée, cette convention ne devrait plus produire d'effet.

### **b. Nature et objet**

Contrat opération et maintenance du pipeline et des installations associées sur le site de Manosque.

### **Modalités**

En sa séance du 18 juin 2003, votre conseil d'administration a autorisé avec la société Geostock les opérations et les maintenances du pipeline et des installations associées sur le site du Manosque, pour une durée de trente ans (du 2007 au 2037). Le remboursement par votre société se fait sur un montant forfaitaire majoré des éventuels frais de service selon les dépenses engagées au titre de ce contrat.

Au titre de l'exercice 2009, un montant de € 556.777 hors taxes a été remboursé.

## **6. Avec la société Geosel**

### **Administrateurs concernés**

Les sociétés Total Raffinage Marketing et Société des Pétroles Shell.

### **Nature et objet**

Signature d'un contrat cadre et de trois contrats d'application indissociables dans le cadre de la construction par votre société d'un pipeline reliant le site de stockage souterrain en cavernes de sel de Manosque aux installations pétrolières de La Crau.

### **Modalités**

En sa séance du 18 juin 2003, votre conseil d'administration a autorisé la conclusion d'un contrat cadre et de trois contrats d'application dans le cadre de la construction d'un pipeline à Manosque. Les objets de ces contrats sont les suivants :

- Contrat cadre : ce contrat fixe les droits, les engagements et les responsabilités des parties pour la réalisation des contrats d'application et fixe les conditions contractuelles communes à tous les contrats.
- Contrat « d'entreposage de produits pétroliers à Géosel-Manosque » : en vertu de ce contrat, la société Géosel-Manosque (GSM) donne à votre société le droit d'entreposer des produits pétroliers dans les cavités salines existantes de la société GSM, certaines étant préalablement agrandies par lessivage avec un financement assuré par la société GSM et sous la responsabilité de celle-ci.

- Contrat « pour l'organisation de la construction d'un pipeline et des installations associées » : ce contrat définit les conditions de la construction et de la mise en service du pipeline et de ses installations associées. Ce contrat précise en particulier les installations dont votre société et la société GSM seront propriétaires, leurs responsabilités et leurs rôles respectifs.
- Contrat « pour la coordination de l'opération d'un ensemble de pipelines et des installations associées » : ce contrat définit les conditions dans lesquelles sera exploité, pour les besoins communs de votre société et des associés de la société GSM, l'ensemble du système logistique de la société GSM et de votre société.

Dans le cadre du contrat d'entreposage listé ci-dessus et conclu pour une durée de trente ans, votre société s'est engagée à payer, sauf en période de crise pétrolière et sous réserve de certaines conditions d'exploitation, un forfait plancher d'entreposage.

Ce forfait a été fixé à M€ 24 hors taxes pour 2004, M€ 24,5 hors taxes pour 2005, M€ 26,5 hors taxes pour 2006 et M€ 27,72 hors taxes pour les années 2007 à 2011. Des dispositions prévoient par la suite une réduction éventuelle du forfait chaque année.

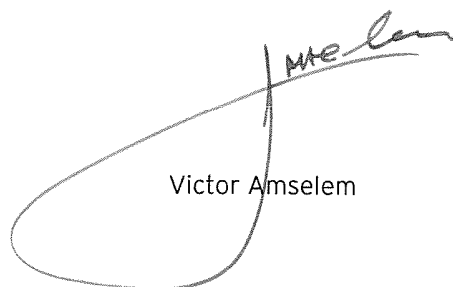
Dans le cadre du contrat cadre listé ci-dessus, votre société s'est engagée à régler à la société GSM, propriétaire des installations existantes, les dépenses qu'elle aurait encourues si elle ne construisait pas ou si elle arrêta la construction de ce pipeline (sauf en cas de faute imputable à la société GSM).

La mise en service du pipeline ayant été réalisée, seuls les contrats relevant de son exploitation continuent de produire leurs effets. Au titre de l'exercice 2009, un montant de € 39.334.816 hors taxes a été remboursé.

Paris et Paris-La Défense, le 2 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes

GRANT THORNTON  
Membre français de Grant Thornton International



Victor Amselem

ERNST & YOUNG Audit



François Carrega

---

**Actionnaires**  
**(Au 31 décembre 2009)**

---

<b>SOCIETE</b>	<b>Nombre d'actions</b>
AGIP FRANCE	92
ARMORINE S.A.	101
BOLLORE ENERGIE	354
BP FRANCE	1 049
CARFUEL	987
CIM	1
DISTRIDYN	458
DYNEFF	285
EDF	215
EGEDIS	371
ESSO SAF	1 425
LAGARDE (Etablissements)	31
LCN (Les Combustibles de Normandie)	154
MARCELIN Jean-Claude	1
PETROPLUS	164
PETROVEX	451
PICOTY SA	255
POITOU CARBURANTS	2
RUBIS TERMINAL	34
S.C.A. PETROLE & DERIVES	891
SHELL (SOCIETE DES PETROLES)	550
SICAR - Société d'Importation de Carburants & Dérivés	1
SIPLEC - Société d'Importation LECLERC	1 526
SMADJA Jean-Claude	1
STELA (Produits Pétroliers)	258
THEVENIN & DUCROT DISTRIBUTION	348
TOTAL RAFFINAGE MARKETING	4 309
URBAINE DES PETROLES	552
WALLACH (Etablissements)	104
XYLINAS Dimitrios	1
ZELLER ET CIE	29
<b>Total des actions émises</b>	<b>15 000</b>

---

**Conseil d'administration  
(Ayant arrêté les comptes de l'année 2009)**

---

**Jean-Claude Smadja**  
15, quai du Président Paul Doumer  
92400 COURBEVOIE

**Administrateur  
et Président du Conseil d'administration**

**ADMINISTRATEURS****BP FRANCE**

Immeuble Le Cervier  
12, avenue des Béguines - Cergy Saint-Christophe  
95866 CERGY PONTOISE CEDEX

**CARFUEL**

ZAE St-Guenault - 1, rue Jean Mermoz  
BP 75  
91002 EVRY CEDEX

**ENI FRANCE SARL**

4, quai des Etroits  
69005 LYON

**ESSO SAF**

5/6, place de l'Iris  
92400 COURBEVOIE

**ÉTABLISSEMENTS LAGARDE**

22, boulevard Jean Lafaure  
03300 CUSSET

**Marcelin Jean-Claude**

20, rue Jacques Doré  
94430 CHENNEVIERES-SUR-MARNE

**PETROVEX**

200, rue de la Recherche  
59650 VILLENEUVE D'ASCQ

**SOCIÉTÉ DES PÉTROLES SHELL**

"Portes de la Défense"  
307, rue d'Estienne d'Orves  
92708 COLOMBES CEDEX

**SOCIÉTÉ D'IMPORTATION DE CARBURANTS  
& DÉRIVÉS - SICAR**

44-46, allées Léon Gambetta - BP 230  
92112 CLICHY CEDEX

**SOCIÉTÉ D'IMPORTATION LECLERC - SIPLEC**

26, quai Marcel Boyer  
94200 IVRY-SUR-SEINE

**TOTAL RAFFINAGE MARKETING**

24, cours Michelet  
92800 PUTEAUX

**Xylinas Dimitrios**

2, rue Charles Tellier  
75016 PARIS

**REPRÉSENTANTS PERMANENTS**

**Hervé Charmolue**

**Karim Benbrik**

**Claudio Belcredi**

**Gilles Théry**

**Michel Pelletier**

**Erick Parayre  
(et Vice-Président du Conseil d'administration)**

**Son Lengoc**

**Jacques Besnault**

**Thierry Forien**

**Thomas Waymel**

---

**Mandats et fonctions exercés  
par les administrateurs personnes physiques  
et par les représentants permanents des administrateurs personnes morales  
(Au 31 décembre 2009)**

---

**Jean-Claude Smadja**

---

**Président-directeur général de :**

- SOCIÉTÉ ANONYME DE GESTION DE STOCKS DE SÉCURITÉ - SAGESS

**Claudio Belcredi**

**(ENI FRANCE depuis le 1/1/2010)**

---

**GROUPEMENTS**

**Représentant légal d'AGIP FRANCE au sein de l'Assemblée des membres de :**

- G.I.E. FUELLING AVIATION SERVICE - FAS
- G.I.E. GROUPEMENT D'EXPLOITATION DU DÉPÔT DE RÉCEPTION DE CHENNEVIÈRES LES LOUVRES - G.E.D.R.C. (*jusqu'au 24 juin 2009*)
- G.I.E. GROUPEMENT IMMOBILIER PÉTROLIER – GIP

**Représentant permanent d'AGIP FRANCE pour le mandat d'Administrateur unique :**

- G.I.E. GROUPEMENT D'EXPLOITATION DU DÉPÔT DE RÉCEPTION DE CHENNEVIÈRES LES LOUVRES - G.E.D.R.C. (*depuis le 24 juin 2009*)

**SOCIÉTÉS**

**Gérant de :**

- AGIP FRANCE

**Représentant permanent d'AGIP FRANCE au sein du Comité de direction de :**

- DÉPÔT PÉTROLIER DE LA CÔTE D'AZUR - DPCA
- ENTREPÔT PÉTROLIER DE LYON SAS - EPL

**Représentant permanent d'AGIP FRANCE au sein du Conseil d'administration de :**

- DÉPÔTS PÉTROLIERS DE FOS SA
- SOCIÉTÉ ANONYME DE GESTION DE STOCKS DE SÉCURITÉ - SAGESS
- SOCIÉTÉ DU PIPELINE MÉDITERRANÉE-RHÔNE SA

**Karim Benbrik**

**(CARFUEL)**

---

**Cogérant de :**

- ENTREPÔT PÉTROLIER DE VALENCIENNES SARL

**Représentant permanent de CARFUEL au sein du Comité de direction de :**

- E.P.G. - ENTREPÔT PÉTROLIER DE LA GIRONDE SAS
- SOCIÉTÉ DU DÉPÔT PÉTROLIER DE NANTERRE SAS
- SOGEP - SOCIÉTÉ DE GESTION DE PRODUITS PÉTROLIERS SAS
- DPL - SOCIÉTÉ DÉPÔT PÉTROLIER DE LYON (*Au 01/11/2009*)

**Représentant permanent de CARFUEL au sein du Comité d'orientation de :**

- DPC - SOCIÉTÉ DES DÉPÔTS DE PÉTROLE CÔTIERS SARL
- GPVM - GROUPEMENT PÉTROLIER DU VAL DE MARNE SNC

**Représentant permanent de CARFUEL au sein du Conseil d'administration de :**

- DPF - SOCIÉTÉ DÉPÔTS PÉTROLIERS DE FOS (*Au 01/11/2009*)
- SOCIÉTÉ ANONYME DE GESTION DE STOCKS DE SÉCURITÉ - SAGESS

**Jacques Besnault**  
**(SOCIÉTÉ D'IMPORTATION DE CARBURANTS & DÉRIVÉS - SICAR)**

---

**Directeur général délégué et administrateur de :**

- SOCIÉTÉ D'IMPORTATION DE CARBURANTS & DÉRIVÉS – SICAR

**Président du Club Cogénération et administrateur de :**

- L'ASSOCIATION TECHNIQUE ÉNERGIE ENVIRONNEMENT

**Représentant de la FFPI au sein du Conseil d'administration de :**

- L'ASSOCIATION CHAUFFAGE FIOUL

**Représentant permanent de SICAR au sein du Conseil d'administration de :**

- SOCIÉTÉ ANONYME DE GESTION DE STOCKS DE SÉCURITÉ - SAGESS

**Hervé Charmolue**  
**(BP FRANCE)**

---

**Président du :**

- DÉPÔT PÉTROLIER DE LYON SAS (DPL)

**Représentant permanent de BP FRANCE au sein du Conseil d'administration de :**

- SOCIÉTÉ ANONYME DE GESTION DE STOCKS DE SÉCURITÉ - SAGESS

**Thierry Forien**  
**(Société d'Importation E. Leclerc - SIPLEC)**

---

**Représentant permanent de la SOCIÉTÉ D'IMPORTATION E. LECLERC - SIPLEC au sein du Comité d'orientation de :**

- DPC - DÉPÔTS DE PÉTROLE CÔTIERS SARL
- GPVM - GROUPEMENT PÉTROLIER DU VAL DE MARNE SNC

**Représentant permanent de la SOCIÉTÉ D'IMPORTATION E. LECLERC - SIPLEC au sein du Conseil d'administration de :**

- DPF - DÉPÔTS PÉTROLIERS DE FOS SA
- EPG - ENTREPÔT PÉTROLIER DE LA GIRONDE SAS
- SDSP - SOCIÉTÉ DU DÉPÔT DE SAINT-PRIEST SA
- SES - SOCIÉTÉ EUROPÉENNE DE STOCKAGE SAS
- SOCIÉTÉ ANONYME DE GESTION DE STOCKS DE SÉCURITÉ SA - SAGESS
- SOGEPP - SOCIÉTÉ DE GESTION DE PRODUITS PÉTROLIERS SAS
- STOCKBREST SA

**Son Lengoc**  
**(SOCIÉTÉ DES PÉTROLES SHELL)**

---

**Administrateur de :**

- COMITÉ PROFESSIONNEL DES STOCKS STRATÉGIQUES PÉTROLIERS – CPSSP
- COMITÉ PROFESSIONNEL DU PÉTROLE – CPDP

**Membre du comité de surveillance de :**

- SOCIÉTÉ DES PÉTROLES SHELL

**Représentant permanent de la SOCIÉTÉ DES PÉTROLES SHELL au sein du Conseil d'administration de :**

- SOCIÉTÉ ANONYME DE GESTION DE STOCKS DE SÉCURITÉ - SAGESS

## **Jean-Claude Marcelin**

---

### **Administrateur de :**

- EXXON CHEMICAL NETHERLANDS 1 B.V. - ECN1BV (A compter du 31 décembre 2009)
- MOBIL INTERNATIONAL COMPANY LIMITED (A compter du 1<sup>er</sup> décembre 2009)
- SOCIÉTÉ ANONYME DE GESTION DE STOCKS DE SÉCURITÉ - SAGESS (A compter du 17 décembre 2009)

## **Erick Parayre (PETROVEX SNC)**

---

### **Gérant de :**

- PETROVEX SNC

### **Président de :**

- AUCHAN CARBURANT

### **Représentant permanent de PÉTROVEX SNC au sein du Conseil d'administration de :**

- DÉPÔTS PÉTROLIERS DE FOS SA
- SOCIÉTÉ ANONYME DE GESTION DE STOCKS DE SÉCURITÉ - SAGESS
- SOCIÉTÉ DU DÉPÔT PÉTROLIER DE NANTERRE
- SOCIÉTÉ DU DÉPÔT DE SAINT-PIERRE
- SOCIÉTÉ EUROPÉENNE DE STOCKAGE

### **Vice-président de :**

- SOCIÉTÉ ANONYME DE GESTION DE STOCKS DE SÉCURITÉ - SAGESS

## **Michel Pelletier (ÉTABLISSEMENTS LAGARDE)**

---

### **Administrateur de :**

- LAGARDE SAS
- PEINTAMELEC SAS
- S.A.E.M. SAS

### **Directeur Général de :**

- LAGARDE SAS
- ROCHE PRODUITS PÉTROLIERS SAS

### **Gérant de :**

- JEUDY CARBURANTS SARL
- LES COMBUSTIBLES 71 SARL
- PIREYRE FUEL SARL

### **Représentant permanent des ÉTABLISSEMENTS LAGARDE SA au sein du Conseil d'administration de :**

- SOCIÉTÉ ANONYME DE GESTION DE STOCKS DE SÉCURITÉ - SAGESS

## **Gilles Théry (ESSO SAF)**

---

### **Administrateur du :**

- COMITÉ PROFESSIONNEL DES STOCKS STRATÉGIQUES PÉTROLIERS - CPSSP

### **Représentant permanent de ESSO SAF au sein du Conseil d'administration de :**

- SOCIÉTÉ ANONYME DE GESTION DE STOCKS DE SÉCURITÉ - SAGESS

**Thomas Waymel**  
**(TOTAL RAFFINAGE MARKETING)**

---

**Administrateur de :**

- COMITÉ PROFESSIONNEL DES STOCKS STRATÉGIQUES PÉTROLIERS - CPSSP
- TRAPIL

**Membre du Conseil d'Administration de :**

- GÉOSEL MANOSQUE

**Représentant permanent de TOTAL RAFFINAGE MARKETING au sein du Conseil d'administration de :**

- SOCIÉTÉ ANONYME DE GESTION DE STOCKS DE SÉCURITÉ - SAGESS

**Dimitrios Xylinas**

---

**Administrateur de :**

- SOCIÉTÉ ANONYME DE GESTION DE STOCKS DE SÉCURITÉ - SAGESS
- SOCIÉTÉ DES TRANSPORTS PÉTROLIERS PAR PIPELINE SA

**Président de :**

- STOCKOUEST SAS

**Représentant permanent de la société COMPAGNIE AUXILIAIRE DE PLACEMENTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX - CAPIC, Administrateur au sein du Conseil d'administration de :**

- DÉPÔTS PÉTROLIERS DE FOS - SA
- SOCIÉTÉ DU PIPELINE MÉDITERRANÉE RHÔNE - SA

**Représentant permanent de la société TOTAL FRANCE MARKETING, Administrateur au sein du Conseil d'administration de :**

- LES DOCKS PÉTROLIERS D'AMBÈS

**Représentant permanent de la société TOTAL RAFFINAGE MARKETING, Membre du Comité de Direction de :**

- SOCIÉTÉ DU DÉPÔT DE LA PALLICE - SAS

---

**Comité de gestion  
(Au 31 décembre 2009)**

---

Erick Avot	BOLLORÉ ÉNERGIE
Alexandre de Benoist de Gentissart	U.I.P.
Olivier Gantois	U.F.I.P.
Christophe Henrat	PETROPLUS
Fabien Mornand	TOTAL RAFFINAGE MARKETING
Erick Parayre	PETROVEX

---

**Représentants de l'État  
(Au 31 décembre 2009)**

---

- |   |   |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>■ <b>Représentant du Ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi</b><br/>Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes<br/><b>DGCCRF</b></li> </ul>         | Titulaire : <b>Axel Thonier</b><br>Suppléant : <b>Didier Bury</b>         |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>■ <b>Représentant du Ministre du Budget, des Comptes Publics, de la Fonction Publique et de la Réforme de l'Etat</b><br/>Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects<br/><b>DGDDI</b></li> </ul>      | Titulaire : <b>Alexandre Boliche</b><br>Suppléant :                       |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>■ <b>Représentant du Ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer</b><br/>Direction Générale de l'Énergie et du Climat -<br/>Direction de l'Énergie<br/><b>DGEC-DE</b></li> </ul> | Titulaire : <b>Jean-Luc Delille</b><br>Suppléant : <b>Didier Letertre</b> |

---

**Commissaire du Gouvernement pour les sujets liés au pipeline Manosque/Fos-sur-Mer  
(Nommé par décret du 30 mars 2006 - JO du 1<sup>er</sup> avril 2006)**

---

Jean-Luc Delille

Nommé par Arrêté du 2 septembre 2009